

JANVIER 2015

# PASSION

# ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES



LE GEPA FOR EUROPE | BONS ET MAUVAIS COÛTS DE LA CONCURRENCE | LES ARCHITECTES SE MOBILISENT ! |  
FORMATION : RÉNOVATION DE BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL | RÉFORME DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE : CE QUI CHANGE VRAIMENT POUR LES SALARIÉS DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE |  
RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

## 45<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES

COMPTE RENDU

  
L'UNION DES ARCHITECTES

NOUVEAUTÉ

# cegibat

## RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES SUR LE GAZ NATUREL ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT

### CEGIBAT.GRDF.FR

Le site internet dédié à l'expertise technique et réglementaire.

### VECTEUR GAZ

La revue trimestrielle des professionnels de l'énergie.

### HOTLINE | 0 899 700 245\*

Des experts pour répondre à vos questions sur la réglementation gaz.

### LIBRAIRIE TECHNIQUE

Des ouvrages de référence édités par Cegibat et ses partenaires.

### RÉUNIONS DÉBAT

Des réunions professionnelles pour décrypter des thèmes d'actualité.



\* 1,35 €TTC/apel + 0,34 €TTC min + coût de l'appel depuis un téléphone mobile

→→→ CONTACT : IGOR RAPENEAU,  
Cegibat  
igor.rapeneau@grdf.fr



**MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE,**  
**PRÉSIDENTE DE L'UNSFA**



L'UNION DES ARCHITECTES

**ARCHITECTURE EN DANGER**  
**LES ARCHITECTES DESCENDRONT DANS LA RUE LE 22 JANVIER 2015**

Emmanuel Macron a présenté la version définitive de son projet de loi "pour la croissance et l'activité" au conseil des ministres du 10 décembre et Batiactu titrait le lendemain "Les architectes finalement épargnés par la loi Macron". Mais il n'en est rien.

Deux points restent toujours inscrits dans ce projet, dont l'analyse est détaillée sur le site de l'Unfsa :  
• l'article 22 : le capital des sociétés d'exercice libéral fera l'objet d'une ordonnance. Sera-t-il ouvert pour nos sociétés d'architecture au-delà des 49 % actuels ?

**La perte de la majorité réservée aux architectes entraîne de facto celle de leur indépendance.**  
• l'article 30 : l'élargissement des seuils de recours aux architectes pour les constructions agricoles, sous motif de surcoût.

**Si cet article est adopté, qu'en sera-t-il du seuil des 170 m<sup>2</sup> ? Est-ce qu'il sera, lui aussi, élargi, au nom de "l'équité" (pour qui ?) à tous les demandeurs quels qu'ils soient ?**  
**C'est encore une fois une atteinte aux paysages et à l'intérêt public de l'architecture.**

Ceci s'ajoute à deux articles du projet de loi sur la **transition énergétique** qui concourent tout simplement à **évincer totalement les architectes des marchés de rénovation**. De même la **transposition de la directive des marchés publics** leur est, pour le moment, très préjudiciable et le projet de loi, en procédure accélérée, portant "**nouvelle organisation territoriale de la République**" renforce les **Structures Publiques Locales d'Ingénierie**.

Il y a deux ans, François Hollande nous écrivait : "**Ce qu'il faut défendre avec vigueur, c'est la valeur de l'architecture pour notre société et celle de ceux qui la conçoivent et la produisent.**"

**Où en est-on aujourd'hui ?**

**Le gouvernement a-t-il décidé l'élimination des architectes en sacrifiant l'architecture ?**

Dans le même temps, en résonance du rapport Bloche, Fleur Pellerin annonce son projet de loi "**Liberté de création, architecture et patrimoine**" et la mise en place d'une **Stratégie Nationale pour l'Architecture**. Afin que tout ceci ne soit pas encore une fois un vain projet, et que les dispositions prises par les autres lois ne viennent les saborder,

**les architectes descendront massivement dans la rue le 22 janvier 2015 et comptent sur votre soutien massif en vous joignant à eux.**

À l'aube de cette nouvelle année de vigilance, de lutte, mais aussi de propositions, j'ai le plaisir de vous présenter, au nom du Bureau National de l'Unfsa, tous mes vœux de bonheur, de partage et de solidarité.

UNFSA  
29, boulevard Raspail 75007 Paris  
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 Fax : +33 (1) 45 44 93 68  
E-mail : contact@unfsa.fr – www.syndicat-architectes.fr  
passionarchitecture@unfsa.com

- DIRECTRICE DE PUBLICATION : Marie-Françoise Manière
- DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF : Isabelle Chinardet-Cantineau
- ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF : Estelle Palucki
- CHARGÉS DE RUBRIQUE : À l'honneur/Actuas : Editions PC - International : Philippe Klein - Bon sens : Gilbert Ramus (Illustrations : Nicolas Depoutot) - Vie syndicale : Régis Chaumont, Estelle Palucki, Isabelle Chinardet-Cantineau - Club Prescrire : Ruth Mnamani - Formation : Michel Jarleton - Infos sociales : Christophe Yuen - Collectivité locale : Estelle Palucki - L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure : Estelle Palucki, Editions PC - L'architecture au quotidien : Sabine Fournal - Archi-culture : Isabelle Chinardet-Cantineau.
- ABONNEMENT (4 numéros par an) | tél./fax Unfsa: 01 45 44 58 45
- CONCEPTION ET RÉALISATION : **EDITIONS PC** | Philippe Chauveau, Sophie Chauvin, Isabelle Guardiola | Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 | "Passion Architecture" est une publication de l'organisation Unfsa
- RÉGIE COMMERCIALE: Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN : 1637-2735 / Imprimerie Chevillon
- COUVERTURE  
Photo : Collège Toulouse Lautrec, Toulouse (31)  
(Philippe Guilbert - architecte mandataire et Véronique Joffre - architecte associée) © Gilles TORDJEMAN

**04** À L'HONNEUR

**05** ACTUAS

**06** INTERNATIONAL  
LE GEPA FOR EUROPE

**10** BON SENS  
"BONS ET MAUVAIS COÛTS DE LA CONCURRENCE"

**14** VIE SYNDICALE  
MOBILISATION DES ARCHITECTES / COMPTE-RENDU DU 45<sup>e</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES / LE PRIX DU PROJET CITOYEN

**19** CLUB PRESCRIRE

**27** FORMATION  
RÉNOVATION DE BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL / LES ARCHITECTES S'ADAPTENT !

**29** INFOS SOCIALES  
"RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : CE QUI CHANGE VRAIMENT POUR LES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE !"

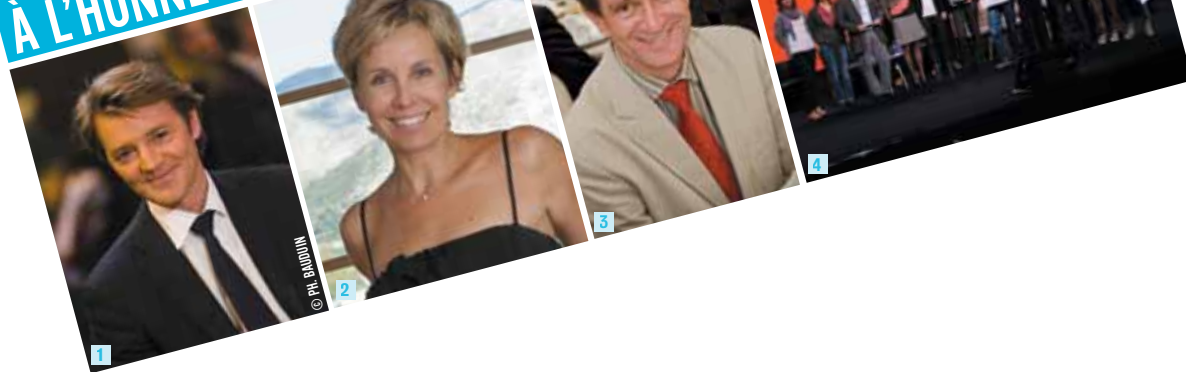
**31** CAHIER SPÉCIAL MIDI-PYRÉNÉES

**37** L'ARCHITECTURE AU QUOTIDIEN  
"ARCHITECTURE ET BIM EXPERTISE" / "STUDIOLADA - L'UNION FAIT LA FORCE"

**39** ARCHI-CULTURE



## À L'HONNEUR



### FRANÇOIS BAROIN 1, NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'AMF

François Baroin, ancien ministre, maire UMP de Lons-le-Saunier, a été élu le 26 novembre dernier, lors du salon des maires de France, président de l'Association des Maires de France. Désigné pour un mandat de 3 ans, il succède à Jacques Pélissard.

### AJAP 2014

Organisés tous les deux ans avec le concours de la Cité de l'architecture et du patrimoine, les Ajap (Albums des jeunes architectes et des paysagistes) sont ouverts aux diplômés européens ou étrangers de moins de 35 ans, ayant réalisé un projet ou participé à un concours en France. L'édition 2014 a distingué en avril 2014, 13 équipes d'architectes et 5 de paysagistes dont les projets ont été exposés à la Cité de l'architecture et du patrimoine de novembre au 5 janvier, puis en région et à l'international en 2015. [www.ajap.citechaillot.fr](http://www.ajap.citechaillot.fr)



### EXCELLENCE PARTAGÉE ENTRE ARCHITECTE ET INDUSTRIEL

Le palmarès de la 1<sup>re</sup> édition du prix Duo@Work a été proclamé le 9 octobre lors du salon ARCHITECT@WORK Paris 2014. Le prix, créé par l'Unfsa Île-de-France, distingue les projets qui associent recherche architecturale et création industrielle innovante.

1<sup>er</sup> prix, lauréat 2014 : MOUSSAFIR architecte et Sté SECCO SISTEMI - Projet : Restructuration de l'immeuble de la marque WEILL

2<sup>e</sup> prix : VIB Architecture et CIMENTS CALCIA - Projet : SILOS 13 - Centre de distribution Bruneseau

3<sup>e</sup> prix : Philippe Prost architecte et Sté CITYNOX - Projet : Mémorial international de Notre Dame de Lorette

[www.idfsyndicat-architectes.fr](http://www.idfsyndicat-architectes.fr)



Duo lauréat : Moussafir Architectes / Secco Systémie

### L'ÉQUERRE D'ARGENT 2014

La 32<sup>e</sup> édition des Prix d'architecture du Groupe Moniteur a décerné, le 17 novembre, le prix de l'Équerre d'argent 2014 à la Cité des métiers Hermès à Pantin (93). L'agence RDAI Architecture, l'agence Calq Architecture, architectes d'exécution, et le paysagiste Louis Benech, côté maîtrise d'œuvre, ainsi que la SCI Auger Hoche, côté maîtrise d'ouvrage (Ascoreal, assistant à la maîtrise d'ouvrage), sont récompensés à égalité pour cette opération, implantée dans la ZAC centre-ville de Pantin.

### TROPHÉE DE LA FEMME DU BTP 2

Le Moniteur a remis le 16 décembre ses premiers Trophées de la Femme du BTP, récompensant à travers 13 catégories, des professionnelles œuvrant dans un milieu particulièrement masculin. Marie-Françoise Manière a remis celui de la femme architecte à Corinne Vezzoni, architecte DPLG, qui dirige Vezzoni et Associés, une agence de 11 personnes à Marseille.

### SERGE GARRIGOU 3, NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'OCP

Serge Garrigou, géomètre-expert au Havre, président d'honneur de l'UNGE, a été élu président de l'Observatoire de la concurrence "public-privé" lors de l'assemblée générale du 6 novembre 2014. Notre confrère Gilbert Ramus a été nommé président d'honneur de l'OCP. L'observatoire étudie les conditions de concurrence, dans le domaine des prestations intellectuelles, entre d'une part, les professionnels privés et d'autre part les services publics (de État, des collectivités et de leurs établissements) et beaucoup d'autres organismes parapublics. Les organismes professionnels membres de l'OCP sont : l'ACAD, la CEF, CINOV, la CNIIEFEB, la FFP, SYNTEC ingénierie, l'UNGE, l'Unfsa, l'UNTEC.

### LES TROPHÉES QUALITEL JEUNES TALENTS 4

Pour la deuxième année consécutive, l'ENSA Lyon a remporté le Trophée Jeunes Talents, décerné par l'association Qualitel pour la qualité du logement et son organisme certificateur Cerqual, en collaboration avec l'Unfsa, à l'occasion du 45<sup>e</sup> Congrès des Architectes à Saint-Etienne. C'est la 4<sup>e</sup> édition de ce Trophée à destination des étudiants en architecture, qui valorise les projets de construction d'habitat collectif et de rénovation. L'opération sera reconduite dans les mêmes conditions l'an prochain.

## LE GUIDE DE L'OGBTP ARCHITECTES-ENTREPRENEURS : MODE D'EMPLOI 2015

Ce guide, édité par l'OGBTP, a pour objectif de rendre accessible, à tous les acteurs de l'acte de bâtir, les données administratives, financières, réglementaires et pratiques d'un ouvrage de construction depuis la mise au point du projet jusqu'à sa parfaite réalisation. Il est mis à jour et enrichi chaque année. Diffusé depuis quelques années en format CD Rom, il est à présent rendu accessible au plus grand nombre par un partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment, le Conseil National de l'Ordre des Architectes, la smabtp au travers de sa Fondation Excellence sma et la Mutuelle des Architectes Français. Ainsi le guide sera, dorénavant dématérialisé et en libre téléchargement par les membres et adhérents de ces partenaires.



## LA FONDATION DES ARCHITECTES DU MONDE

La toute nouvelle Fondation des Architectes du Monde (FAM), créée en décembre 2014, se fixe comme ambitieux objectifs d'encourager la formation des architectes en France et dans le monde ; de conserver et promouvoir le patrimoine architectural, historique et culturel mondial ; de soutenir et développer l'engagement humanitaire des architectes en France et dans le monde (auprès des populations éprouvées par les catastrophes naturelles, technologiques ou humaines) et de contribuer ainsi au rayonnement de l'architecture. Elle accueille sous son égide toute fondation souhaitant bénéficier des avantages d'une fondation reconnue d'utilité publique. C'est déjà le cas d'Architectes de l'Urgence, de Fondation Haïti Génération future et de Toit Solidaire Participatif.

Contact +33 (0)1 56 58 67 27 ou [architectesdumonde@gmail.com](mailto:architectesdumonde@gmail.com)



Patrimoine, temple indous à Jogjakarta, Indonésie

## ENQUÊTE ARCHILISTE 2014 : PASSION ARCHITECTURE BIEN PLACÉ !

Comme chaque année, Archiliste a publié son enquête sur les sources d'information des prescripteurs (architectes et agréés en architecture, architectes d'intérieur, bureaux d'études techniques bâtiment et ingénieurs conseils, économistes de la construction, maîtres d'œuvre en bâtiment, maîtres d'ouvrage) et leurs modes d'investigation au moment de la recherche d'un produit bâtiment : consultation du site internet, documentations et emails reçus, presse, salons professionnels, appels téléphoniques à l'industriel. Elle détaille suivant la sensibilité de chaque profession (architectes, économistes...) la pénétration des médias disponibles : mailings groupés, portails de recherche de produits sur internet, journaux de presse écrite et lettres internet.

Sur l'ensemble des métiers réunis, *Passion Architecture* arrive en 9<sup>e</sup> position (sur 26) des magazines de presse écrite lus régulièrement ; et en 4<sup>e</sup> position auprès des architectes ! L'occasion pour l'Unsa de remercier tous les contributeurs qui font le succès de sa revue.

Pour en savoir plus : [marketing.archiliste.fr/etude-media/](http://marketing.archiliste.fr/etude-media/)

## LES ARCHITECTES AU CONGRÈS DE L'UNAPL



Notre profession était dignement représentée au XXII<sup>e</sup> congrès de l'UNAPL le 5 décembre dernier. Lors de la table ronde sur le thème "des entreprises libérales, vecteur de croissance et acteurs sociaux dans une France en crise", le président Michel Chassang, dans une intervention musclée, a demandé le retrait pur et simple du projet de loi Macron, tant les mesures annoncées sont de nature à démanteler les professions libérales et l'emploi, sans apporter une meilleure présence sur le territoire. La mobilisation du 22 janvier 2015 sera déterminante !

## 1<sup>RES</sup> RENCONTRES ÉTUDIANTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN ARCHITECTURE ET PAYSAGE

L'Union nationale de étudiants en architecture et paysage a organisé les premières Rencontres étudiantes de l'enseignement supérieur en architecture et paysage. L'évènement a eu lieu les 20, 21 et 22 novembre 2014 à l'Ensa Saint-Étienne. Pédagogie, vie étudiante et recherche en architecture et paysage ont été au cœur des débats.

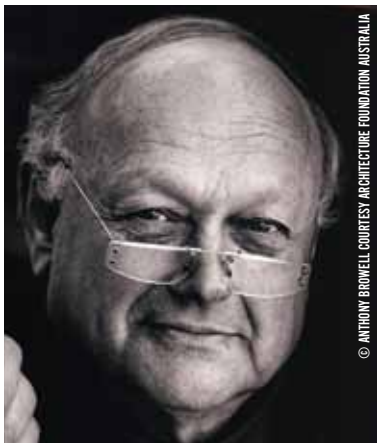


Le nouveau bureau de l'UNEAP (de gauche à droite) : Marine Tixier, vice-présidente ; Clémence Poissonnier, responsable réseau et partenariat ; Mathilde Padilla, présidente ; Caroline Jeanselme, trésorière ; Maxime Dupuy, vice-président représentation.



# INTERNATIONAL CONFÉRENCE D'OUVERTURE DES JOURNÉES DE L'ARCHITECTURE PAR GLENN MURCUTT STRASBOURG – CONSEIL DE L'EUROPE (3 OCTOBRE 2014)

Glenn Murcutt, né le 25 juillet 1936 à Londres, est un architecte australien, récipiendaire du prix Pritzker d'architecture en 2002. Tout au long de sa carrière, il élabore des constructions écologiques en harmonie avec le climat et le paysage, en utilisant des matériaux "simples" (métal, bois, verre, brique). Murcutt appelle ceci le fonctionnalisme écologique.



© ANTHONY BROWELL COURTESY ARCHITECTURE FOUNDATION AUSTRALIA

Glenn Murcutt est un architecte rare, rare par ses déplacements peu nombreux, surtout en Europe, dont il nous dit qu'à 78 ans que cela lui "prend trop de temps et perturbe (son) travail", rare aussi par la singularité de sa démarche!

Parmi tous les Prix Pritzker, l'Australien Glenn Murcutt, est probablement le plus

atypique. En effet, le Pritzker récompense généralement un architecte ayant réalisé quelques ouvrages remarquables à grande échelle, le plus souvent largement reconnus et médiatisés à l'échelle internationale. Cela implique souvent une agence d'une certaine taille. L'année dernière, à l'occasion de la conférence d'inauguration des 13<sup>e</sup> Journées de l'Architecture, nous avons eu l'occasion de rencontrer l'architecte chinois Wang Shu, Pritzker 2012, qui déjà se distinguait par la modestie de sa structure professionnelle et le décalage de sa pratique professionnelle par rapport aux projets spectaculaires qui bouleversent le paysage chinois.

Glenn Murcutt travaille presque toujours seul, sans collaborateur, sans secrétaire et sans le moindre ordinateur. C'est une exception dans le paysage de l'architecture contemporaine internationale. Il lui arrive, quelques fois, de travailler avec son épouse également architecte, ou ponctuellement, avec un autre confrère, pour des projets d'une certaine importance. Or cela aussi est rare ! Car, sur une production de plus de 600 bâtiments plus de 98 % sont des maisons individuelles ou des transformations de maisons individuelles.

Précurseur, il a en effet développé une démarche d'architecte écologiste dès son premier projet personnel en 1970, bien avant que le "développement durable" ne devienne une préoccupation universelle. Mais, comme nous le dit Françoise Fromonot "Différemment des autres!". Il récusait d'ailleurs le concept de

développement durable, auquel il préfère celui "d'architecture responsable". Car, nous dit-il, "la performance énergétique n'est pas une finalité en soi". Il considère qu'actuellement "toutes les mesures environnementales sont des mesures physiques. Mais on ne se préoccupe pas beaucoup de la qualité d'un lieu, d'une place, d'un espace". Or il lui semble essentiel de "créer des espaces qui respectent la nature et de créer un lieu qui tiennent compte de la faune et de la flore".

Pour Glenn Murcutt, l'architecture doit tenir compte des systèmes naturels, se dispenser de climatisation, utiliser des moyens naturels pour s'adapter au climat et à la latitude, intégrer les risques naturels et domestiques. Or "la durabilité ne conduit pas nécessairement à un impact environnemental faible", c'est pourquoi "il faut aussi tenir compte de la nature". Il nous dit que "la plupart des bâtiments n'ont aucune compréhension des éléments que sont l'eau, la lumière, la topographie, la faune, la flore, les paysages, les informations climatiques". Il insiste sur le fait que "c'est le rôle de l'architecte de trouver des solutions qui ne sont pas seulement durables, mais aussi respectueuses de l'environnement". Il nous fait partager l'approche des Abori-

1) Françoise Fromonot est architecte, elle enseigne à l'École d'architecture de Paris-Belleville et est l'auteur de plusieurs ouvrages sur Glenn Murcutt.

Fredericks / White House, Jamberoo

© ANTHONY BROWELL COURTESY ARCHITECTURE FOUNDATION AUSTRALIA





Fredericks / White House, Jamberoo

gènes d'Australie qui considèrent qu'«il faut toucher la terre avec légèreté!». L'être humain est en contact avec les éléments et processus naturels: Cependant «L'être humain n'a pas compris la nécessité d'avoir une influence bénéfique sur la nature», qui «ne se limite pas à ne pas lui nuire».

Il faut également se préoccuper du confort des habitants, qui n'est pas seulement thermique, mais aussi lumineux et acoustique. **Un bâtiment est un espace sensible: il faut que «les usagers puissent le sentir».**

Non seulement, il lui semble important de choisir des matériaux adéquats et facilement disponibles dans une région mais aussi de développer un usage approprié des matériaux. La richesse de ses carnets de dessins en témoigne! Ils traduisent son sens du détail, sans oublier sa recherche de l'optimisation des dimensionnements et de l'économie de matériaux sans oublier la cohérence. En cela déjà, tel que nous le rappelle Françoise Fromonot, sa réflexion sur la maison individuelle est un apport considérable. Glenn Murcutt nous explique même qu'il lui arrive de faire des croquis de détails pour un projet avant même d'avoir commencé autre chose. Il nous dit que «le dessin est une

Marie Short / Glenn Murcutt House, Kempsey



## C'EST LE RÔLE DE L'ARCHITECTE DE TROUVER DES SOLUTIONS QUI NE SONT PAS SEULEMENT DURABLES, MAIS AUSSI RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT.

*façon de découvrir l'architecture*». Or pour lui, **le dessin se fait toujours à la main et implique un processus de mise en relation de la main et du cerveau**, ce qui donne à l'architecte le temps et les moyens d'intégrer le projet **sans s'égarer dans la complication de l'informatique**.

L'ensemble du travail de Glenn Murcutt s'articule autour d'une question: «Qu'est-ce qu'un architecte peut apporter pour nous permettre d'habiter cette planète, où nous passons de façon transitoire et pour s'adapter à chaque site qui est particulier?». Comme nous le dit Françoise Fromonot, l'ensemble de son travail est un «*éloge à la petite échelle de l'habitat*». Son intérêt pour la maison individuelle s'appuie sur l'idée que *«on est un bon architecte que pour des gens qu'on connaît!»*.

La présentation des projets de Glenn Murcutt nous fait entrer dans une architecture respectueuse de son environnement, légère, souvent transparente, s'inspirant à la fois de Mies van der Rohe et de la transparence des forêts australiennes, avec lesquelles elle se confond, parfois. Tout comme elle se confond, ailleurs, avec le bush. Ou qui apparaît telle une pierre posée dans le désert, comme chez Wright, à qui il fait également référence. Mais il s'agit aussi d'une architecture chargée de poésie, où chaque détail devient interrogation et semble chargé de signification. Il s'agit incontestablement d'une architecture éloignée du «star system», décalée par ses pratiques et son haut niveau d'exigence. Mais elle est, par son échelle, tellement proche des pratiques du quotidien, auxquelles elle donne de nouvelles lettres de noblesse. ▲

→→→ Philippe Klein,  
délégué de l'Unsfa à l'international  
et président du CIAF



INTERNATIONAL

# LE GEPA FOR EUROPE,

## UN OUTIL ASSOCIATIF AU SERVICE DE LA FORMATION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES

En août 2011, le GEPA et l'Unsfa ont créé conjointement le GEPA for Europe, association internationale de droit belge dont le siège se trouve à Bruxelles.

### LES OBJECTIFS DU GEPA FOR EUROPE

Cette initiative se fondait sur divers objectifs :

- faciliter la diffusion dans d'autres pays, que ce soit en Europe ou sur d'autres continents, des formations du GEPA ;
- profiter du statut particulier de l'association pour accéder plus facilement à des fonds européens destinés à promouvoir la formation professionnelle et à développer l'ingénierie de formation ;
- participer à des projets européens avec d'autres organismes de formation européens ;
- organiser des formations partagées avec d'autres organisations professionnelles d'architectes.

### UNE ASSOCIATION INTERNATIONALE À BUT NON LUCRATIF

Certaines des actions qui concourent à la réalisation de ces objectifs auraient pu être portées par le GEPA. Cependant la création d'une structure associative indépendante composée de personnes morales avait différents avantages :

- pouvoir y associer, en toute transparence, avec beaucoup de souplesse, et en fonction des projets en cours de développement, des organisations professionnelles d'architectes d'autres pays. C'est ce qui a été fait rapidement avec l'Ordre des architectes de Roumanie, dont le vice-président Stéfan Bortnowski siège au conseil d'administration du GEPA for Europe ;
- dissocier le budget de cette nouvelle association du budget du fonctionnement économique du GEPA ;
- ne pas en faire peser le développement sur les permanents du GEPA. Mais, au moins dans sa phase de lancement, le faire porter par des bénévoles, puis lui donner sa propre logique.

### UN ACCUEIL ENTHOUSIASTE

Après une période de mise en place relativement laborieuse, impactée en partie par la nécessité d'intégrer les particularismes du droit associatif belge pour les associations internationales, nous avons pu lancer nos premières actions. L'organisation commune avec l'Ordre des architectes de Roumanie d'une formation à Bucarest sur "L'exercice professionnel des architectes et la pratique de l'architecture" a pris plusieurs mois. Elle a connu un accueil enthousiaste de la part des confrères roumains, qui sont très demandeurs d'échange d'expériences avec les confrères français, et ont particulièrement apprécié les interventions de haut niveau de Jacques Cabanieu, ancien

Secrétaire Général de la MIQCP, de Gilbert Ramus et de Patrice Bailly, qui se sont déplacés à cette occasion. Serban Tiganas, président de l'Ordre des architectes de Roumanie nous a fait part de son souhait de renouveler l'expérience. Michel Jarleton a eu l'occasion de prendre contact avec les organisations professionnelles marocaines. Cela a été mon cas, en Algérie en octobre 2013, dans le cadre du séminaire "Formations, métiers et insertion professionnelle" organisé par l'École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger auquel participait l'Unsfa. Dans ces deux pays des besoins forts de formation professionnelle continue des architectes ont été identifiés. Des attentes ont été exprimées. Le GEPA for Europe est un outil susceptible d'y répondre.

### UNE MOBILISATION NÉCESSAIRE

Cependant nos moyens d'action sont insuffisants et reposent sur des engagements personnels trop peu nombreux et portés par des bénévoles déjà occupés par d'autres fonctions syndicales. C'est pourquoi, si nous voulons répondre à nos objectifs initiaux et aux différentes opportunités qui se présentent, il est nécessaire d'élargir notre équipe et probablement de pouvoir nous appuyer sur des permanents.

Les formations partagées d'architectes issus de différents pays constituent un outil formidable d'échange d'expériences, d'ouverture à de nouvelles pratiques professionnelles et d'élargissement de notre champ de compétences et d'actions. L'Unsfa, en tant que syndicat professionnel, et le GEPA, en tant que centre de formation permanente des architectes, avaient pour devoir de s'en emparer. Nous devons nous mobiliser pour dynamiser leur développement. ▲

#### CONTACT GEPA "FOR EUROPE"

Tour Louise, Avenue Louise 149/24,  
B-1050 Bruxelles (Belgique)  
Tél. : 32 (2) 535 75 11  
Fax : 32 (2) 535 75 75

→→ PHILIPPE KLEIN  
délégué de l'Unsfa à l'International,  
trésorier du GEPA for Europe





# Portabilité améliorée : maintien de la couverture santé et prévoyance jusqu'à un an

Publi-  
rédactionnel

La loi du 14 juin 2013, relative à la sécurisation de l'emploi, transpose les dispositions de l'ANI du 11 janvier 2013 dont les premiers articles ont pour objectif de "sécuriser" la couverture sociale de tous les salariés du privé tout au long de leur parcours professionnel. En ce sens, la loi prolonge la durée maximum de la période de portabilité et assure au salarié, le cas échéant à sa famille, quittant l'entreprise le maintien de la couverture santé et prévoyance sous certaines conditions.

## LE PRINCIPE DE LA PORTABILITÉ

En cas de rupture de contrat de travail ouvrant droit à l'assurance chômage, le salarié quittant l'entreprise bénéficiera du maintien de sa couverture santé et prévoyance jusqu'à un an après avoir quitté l'entreprise (durée maximum en fonction du dernier contrat de travail). Pour bénéficier de la portabilité des droits, le salarié doit être bénéficiaire de l'allocation chômage et ne pas avoir été licencié pour faute lourde.

## LA PORTABILITÉ AMÉLIORÉE AVEC L'ANI 2013

La durée maximale du maintien de cette couverture passe de 9 mois à 1 an. Le calcul s'effectue par mois entier supérieur (CDD de 45 jours équivaut à 2 mois de portabilité).

De plus, l'ancien salarié en bénéficie sans cotisation de sa part quand il quitte l'entreprise.

**Cette disposition est effective** pour la garantie Santé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014 et pour la garantie Prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

## QU'EN EST-IL POUR LA BRANCHE DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE ?

Dans la branche des entreprises d'architecture, le dispositif a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014 pour les couvertures Santé et Prévoyance.

**Au-delà de la période de portabilité**, l'organisme assureur se doit d'adresser une proposition de maintien de couverture à l'ex-salarié, dans un délai de deux mois conformément à la loi Evin.

## FLASH INFO

Publication le 13 décembre 2014 du décret sur le "degré élevé de solidarité"

Les branches professionnelles qui recommandent un ou plusieurs organismes pour assurer le régime conventionnel doivent prévoir des garanties et/ou des prestations présentant un "degré élevé de solidarité". C'est-à-dire des prestations non contributives dont peuvent bénéficier des salariés, sous forme de :

- financement d'actions de prévention sur les risques professionnelles ou en relais des politiques de santé,
- prise en charge de prestations d'action sociale pour les salariés et les ayants droit,
- prise en charge partielle ou totale de la cotisation des salariés pouvant bénéficier des dispenses d'affiliation...

Le financement de ces prestations doit représenter au minimum 2% de la cotisation.

## POUR EN SAVOIR PLUS :



Groupe Humanis

[accord-de-branche.humanis.com/](http://accord-de-branche.humanis.com/)

> Rubrique "Architectes"

Pour toute demande liée au régime conventionnel ou à votre démarche d'adhésion, lundi au vendredi de 9h à 19h.

N° Vert 0800 05 23 60

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



malakoff médéric

PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

Groupe Malakoff Médéric

[www.malakoffmederic.com/entreprises/conventions-collectives.htm](http://www.malakoffmederic.com/entreprises/conventions-collectives.htm)

> Rubrique A "Architecture et maîtrise d'œuvre en bâtiment"

Pour toute demande liée au régime conventionnel ou à votre démarche d'adhésion.

N° Vert 0 800 444 444

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

BON SENS

# BONS ET MAUVAIS COÛTS DE LA CONCURRENCE

Dans *Passion Architecture* n° 37<sup>1</sup>, nous avons démontré que la concurrence, bénéfique dans la plupart des situations, pouvait aussi engendrer de mauvaises conséquences soit pour l'acheteur, soit pour les entrepreneurs et travailleurs, soit pour la collectivité, voire pour tous<sup>2</sup>. Par ailleurs, on oublie souvent que le processus de concurrence, quel qu'il soit, porte en lui des coûts qui s'incorporent dans les prix et les gonflent : l'essentiel est que ces coûts aient des effets finalement avantageux pour tous les acteurs et la société en général. D'où l'importance du choix du processus concurrentiel.

## PRÉAMBULE

Il n'est pas question de faire une analyse exhaustive de tous les éléments qui peuvent intervenir dans la composition du prix de revient des objets, travaux ou services, tellement sont variées leurs natures et leurs conditions de production, tellement est aussi différent l'impact de la concurrence sur leurs coûts.

La publicité est souvent considérée comme une des dépenses rendues nécessaires par la concurrence.

Comme il est nécessaire de limiter le champ d'investigation de la présente réflexion, on restera sagement dans le domaine du cadre de vie.

On analysera ainsi ce qui différencie hautement les marchés de travaux des marchés de maîtrise d'œuvre, et pour ces derniers, il sera intéressant de comparer plusieurs méthodes de concurrence.

## 1 - LES ENTREPRISES DE TRAVAUX MISES EN CONCURRENCE

### 1.1 - LE COÛT DE LA CONCURRENCE POUR LES CANDIDATS À UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Pour la plupart des marchés de construction, il est quasi incontournable de solliciter les offres de plusieurs entreprises.

La tradition veut que les entreprises répondent "gratuitement" aux appels d'offres<sup>3</sup>, mais on ne saurait en déduire que préparer des offres ne coûte rien et que personne ne paiera jamais les dépenses exposées pour répondre à ces consultations.

Selon les corps d'état et les procédures, la préparation des offres nécessite des dépenses assez variables :

1] *Passion Architecture* n° 37, juin 2011 : "Concurrence, heurs et malheurs"

2] La délocalisation de pans entiers de l'industrie française est un exemple, parmi mille autres, des conséquences de la concurrence. Mais ses effets ne s'arrêtent pas à l'hexagone : quand on voit (mais de loin) certaines sociétés financières exploiter pendant une décennie des centaines de milliers de travailleurs dans des conditions sociales inacceptables, et brutalement, les abandonner à leur triste sort parce que ces spéculateurs ont trouvé un pays dans lequel la production sera encore moins chère, on peut s'interroger sur les bienfaits d'une concurrence non régulée.

3] Les offres des entreprises sont, en général, gratuites, au moins dans tous les cas où il "suffit" de chiffrer les travaux décrits par un cahier des charges précis. Mais dans certaines procédures, notamment de la commande publique, qui nécessitent un investissement notable en cours de consultation, il est prévu une indemnisation, par le maître d'ouvrage, des équipes en compétition (conception-réalisation, dialogue compétitif, CREM, PPP, etc.).

→ L'entreprise doit d'abord fournir des informations sur sa situation et ses capacités.

→ L'entreprise doit surtout : quantifier les ouvrages à réaliser, appliquer à chaque unité d'œuvre ses propres prix unitaires, étudier les conditions de la future réalisation, notamment au regard des risques de toutes natures, y compris ceux engendrés par les dispositions contractuelles, etc.

*In fine*, peu importe les rubriques dans lesquelles les entreprises comptabilisent ces coûts : frais commerciaux, frais généraux, frais de siège, etc.

Mais il est inutile de se bercer d'illusion : le prix des offres intègre forcément le coût d'établissement desdites offres.

Or, ce n'est pas seulement le coût de l'offre, mais le coût de toutes les offres présentées "gratuitement" (qu'elles aient abouti à un succès ou à un échec), qui finit par s'incorporer dans le prix des marchés.

Donner des chiffres est périlleux, tellement les éléments à prendre en compte sont variés et variables : de 0,5 % à 2 % de la valeur de chaque marché de travaux étudié ?

**On peut penser que si l'entreprise présente 4 ou 5 offres pour obtenir un seul marché, ses offres seront alourdies de 4 à 10 % pour répondre à la concurrence.**

### 1.2 - LE COÛT DES MISES EN CONCURRENCE POUR LES CLIENTS

Il ne suffit pas de dire que les offres reçues par les maîtres d'ouvrage sont gonflées des charges que les entreprises ont engagées pour répondre aux mises en concurrence.

En effet, le processus concurrentiel impose aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes d'exposer certaines dépenses : pour organiser une consultation d'entreprises (éventuellement avec des coûts de publicité), pour analyser les offres, pour participer à la mise au point des marchés, etc.

Même si une partie des opérations peut être faite par leurs maîtres d'œuvre (analyse des offres par exemple), le coût de ces prestations est finalement supporté par les maîtres d'ouvrage. Plus les procédures sont sophistiquées pour garantir une saine et efficace concurrence, plus les coûts engendrés sont élevés ! C'est le cas de la commande publique, par les effets des directives européennes : le pointillisme des procédures mobilise



longuement les opérateurs en charge des achats et leur impose une attention de tous les instants.

Et quand, par malheur, une erreur a été commise, les tribunaux se chargent de stopper les opérations ou de casser les marchés, ce qui engendre des coûts toujours considérables.

### 1.3 - CONCLUSION POUR LES ENTREPRISES DE TRAVAUX

On constate ainsi que, pour obtenir le prix le plus avantageux pour la réalisation d'un ouvrage, le moyen le plus couramment utilisé, à savoir la mise en concurrence de plusieurs prestataires judicieusement choisis, est un outil qui commence par une augmentation des dépenses, tant chez les entrepreneurs que chez les maîtres d'ouvrage.

**On dira qu'il s'agit de "coûts utiles" et, s'ils sont à la mesure du bénéfice obtenu<sup>4</sup>, de "bons coûts" de la concurrence.**

## 2 - LA CONCURRENCE POUR LES MARCHÉS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Il existe diverses manières de désigner des maîtres d'œuvre. Certaines font même intervenir des groupements constitués de maîtres d'œuvre et d'entreprises, parfois aussi d'industriels ou d'exploitants, voire de financiers ou de promoteurs. On s'en tiendra aux procédures aboutissant à la désignation d'une maîtrise d'œuvre indépendante des autres acteurs appelés à intervenir dans une opération : l'appel d'offres, le concours d'architecture, le marché négocié.

### 2.1 - L'APPEL D'OFFRES

Comme on l'a vu pour les entreprises, le principe de l'appel d'offres est de comparer directement le rapport qualité/prix des propositions de plusieurs candidats sélectionnés ou non au préalable.

Quand il s'agit d'un marché de fournitures, celles-ci ont généralement déjà fait l'objet de diverses évaluations (performances, praticité, aspect, garantie, coûts d'usage, etc) : à la réception des offres, il est donc possible d'apprécier les qualités des différentes offres et le rapport qualité/prix prend tout son sens.

Quand il s'agit d'un marché de travaux, l'exercice est un peu plus périlleux puisque le maître d'ouvrage ne peut pas encore contrôler la qualité des ouvrages (on n'a évidemment pas demandé à chaque entreprise de construire une fraction de l'ouvrage) : il n'est donc pas encore possible de juger la qualité des travaux.

Mais en général, l'entreprise répond sur un cahier des charges précis qu'elle s'engage à réaliser, sous le contrôle de la maîtrise d'œuvre. De ce fait, les qualités de l'ouvrage futur sont à peu près préservées et le rapport qualité/prix des offres pourra se fonder sur quelques autres critères au delà du prix, notamment les conditions d'exécution (par exemple, clauses sociales et environnementales, délais, etc).

Là encore, le rapport qualité/prix garde du sens.

Quand il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre, prétendre comparer directement les rapports qualité/prix de plusieurs offres n'a aucun sens, aussi bien pour le terme "qualité" que pour le terme "prix" et on va voir pourquoi.

En effet, ce qu'un maître d'ouvrage attend de son maître d'œuvre, c'est que celui-ci conçoive (acte de création) le projet du meilleur ouvrage possible (dans les conditions spéci-

fiques de l'opération), en vue de satisfaire le mieux possible les attentes de tous ceux qui auront à connaître l'ouvrage.

**Il se trouve qu'à l'occasion d'un simple appel d'offres, au-delà de certaines exigences matérielles et performances techniques facilement imposables, il est impossible de "spécifier" par des critères objectivement quantifiables, toutes les autres qualités attendues de l'ouvrage :**

- valeur urbanistique de l'ouvrage dans la ville ou insertion harmonieuse dans un site naturel ;
- valeur culturelle, voire symbolique d'un bâtiment ou d'un aménagement ;
- qualité esthétique et patrimoniale ;
- impact social pour la collectivité, à commencer par les principaux utilisateurs ;
- optimisation environnementale ;
- économie, facilité et sécurité pour l'entretien, l'exploitation, la réparation ;
- surtout, même si cela peut découler des qualités des lignes précédentes, la satisfaction de tous ceux qui auront à connaître l'ouvrage pendant des décennies : propriétaire (qui peut être une collectivité), travailleurs, usagers, clients ou visiteurs, passants, contribuables, etc ;
- et on n'oubliera pas qu'un ouvrage dans lequel les personnes se sentent bien, participe grandement à la productivité de toutes les activités.

**Croire que l'optimisation réussie des facteurs de qualité énumérés ci-dessus peut être garantie par une "note de motivation" ou un "rapport méthodologique" est risible.**

De plus, la réussite du travail de conception et le suivi de la réalisation, globalement de longue durée, nécessitent la meilleure entente possible entre le maître d'ouvrage et sa maîtrise d'œuvre : il s'agit d'une prestation intellectuelle pour laquelle la confiance réciproque est importante.

Là encore, ce sont des facteurs de choix qu'un simple appel d'offres ne permet pas de prendre en considération.

Quant au prix, s'il est normal de rechercher la "juste rémunération" d'un contrat de maîtrise d'œuvre, il est quand même indispensable de rappeler que cette "optimisation"

des qualités d'un ouvrage au cours de sa conception est l'une des activités dont **la réussite dépend inéluctablement de l'ampleur des moyens concédés par le client.**

Croire que l'on gère bien une opération de construction en commençant par choisir le maître d'œuvre le moins disant dénote un déficit grave de réflexion, puisque cela aboutit à choisir celui qui passera le moins de temps à l'exécution de la mission, notamment l'étude du projet, probablement avec les opérateurs les moins qualifiés !

C'est pourquoi, donner de l'importance au critère "prix", (tout en continuant d'attribuer la meilleure note au prix le plus bas !), n'est évidemment pas une bonne démarche.



**4}** Toutefois, une "maîtrise", à un prix anormalement bas du marché, entraîne un risque de moins bonne exécution des travaux, même si le cahier des charges est précis, même si la maîtrise d'œuvre est vigilante, car on a peu de moyens pour empêcher ou compenser les défaillances graves d'une entreprise.

En conclusion, puisque dans un “appel d’offres”, les termes “qualité” et “prix” ne sont pas pertinents pour garantir le meilleur choix d’un maître d’œuvre, on peut dire qu’il s’agit d’une procédure inappropriée, donc la plus mauvaise qui soit.

Il n’empêche que, tout contre-productif qu’il soit, l’appel d’offres engendre des coûts tant pour les candidats que pour le maître d’ouvrage.

→ Quand il s’agit de maîtrise d’œuvre, les dépenses d’un appel d’offres sont bien des “mauvais coûts”.

On peut même écrire “coûts doublement mauvais” si par malheur, cette procédure inappropriée aboutit au choix d’un maître d’œuvre qui ne réussit pas la meilleure optimisation des qualités de l’ouvrage.

Car les conséquences néfastes d’un marché de maîtrise d’œuvre passé dans de mauvaises conditions (choix inapproprié du maître d’œuvre, honoraires insuffisants, etc) sont disproportionnées par rapport au seul bénéfice du moindre coût du marché<sup>5</sup>.

## 2.2 - LE CONCOURS D'ARCHITECTURE

Certains esprits peu éveillés croient que le concours d’architecture est une procédure de mise en concurrence des maîtres d’œuvre en tous points semblable à l’appel d’offres pour un marché de travaux.

D’aucuns ont même pensé que les concours devraient être gratuits comme le sont les consultations banales des entreprises, ce qui prouve combien quelques-uns sont incapables d’analyser correctement les différences entre des situations pourtant fort dissemblables.

Dans un appel d’offres, on demande seulement aux candidats d’évaluer le prix de la future prestation. S’il s’agit de travaux, on ne demande pas aux entreprises de construire chacune un dixième de l’ouvrage.

À contrario, dans une procédure de concours, le maître d’ouvrage demande à plusieurs candidats sélectionnés de réaliser la première partie des prestations du marché de maîtrise d’œuvre qui sera passé avec l’un d’eux.

Il s’agit donc, dans le cadre quasi-contractuel d’un règlement de concours, d’une commande passée à plusieurs professionnels pour qu’ils accomplissent une prestation intellectuelle de conception.

En outre, il sera généralement demandé aux candidats, une fois effectuée cette première phase de conception, d’évaluer l’ouvrage, parfois de s’engager sur son coût, et *in fine*, d’évaluer aussi le coût de leur propre mission de maîtrise d’œuvre.

Les tâches à accomplir et les coûts engagés sont donc, rapportés à la valeur du marché de maîtrise d’œuvre, toujours considérables (rien d’équivalent entre appel d’offres et concours).

Donner la valeur d’une esquisse ou d’un avant-projet est aussi périlleux que précédemment pour l’offre des entreprises, vu la variété des programmes et des situations : on peut avancer 5 à 6 % de la valeur d’une mission complète de maîtrise d’œuvre pour une esquisse, de 10 à 15 % de la même valeur

pour un APS, étant entendu qu’on part du principe que le maître d’ouvrage n’aura pas triché en intitulant esquisse les prestations d’un APS ou APS les prestations d’un APD voire d’un projet<sup>6</sup> !

L’énoncé de ces coûts explique immédiatement pourquoi, pour ce qui concerne la commande publique, **les pouvoirs publics français ont, au cours des années 80, prévu réglementairement l’indemnisation des candidats ayant répondu à un concours.**

Cette indemnisation a été confortée dans son montant et ses modalités d’attribution par la loi MOP du 12 juillet 1985 et le décret 93-1269<sup>7</sup>.

**Il faut saluer cette justesse d’analyse des parlementaires et des ministres concernés à l’époque, qui n’ont pas confondu le concours avec l’appel d’offres<sup>8</sup>.**

**Il convient néanmoins de se préoccuper des coûts entraînés par l’organisation des concours.**

Pour les maîtres d’ouvrage, le budget d’une opération doit donc intégrer des dépenses qui peuvent être de l’ordre de 15 à 25 % de la valeur de la mission de maîtrise d’œuvre<sup>9</sup>, dont le tiers (s’il y a trois candidats) constituera une avance sur les honoraires du marché du lauréat.

Contrairement à ce que certains croient, l’organisation d’un concours ne répond nullement au seul désir des architectes d’être jugés sur la qualité de leurs œuvres plutôt que sur leur chiffre d’affaires ou le nombre d’ordinateurs de leurs bureaux.

**La justification des concours (commande privée comme commande publique) est l’extraordinaire possibilité d’accroître**

**significativement les qualités des ouvrages.**

Quand, à l’occasion d’un rendu de concours, on mesure la diversité des solutions apportées par chaque candidat, on se rend compte combien il est possible d’offrir des variations différentes sur un même programme et un site déterminé.



5) Combien de fois faudra-t-il rappeler que sur une opération de bâtiment décomposée en 3 % pour le montage, 2 % pour la maîtrise d’œuvre, 20 % pour la construction et 75 % pour l’exploitation pendant des décennies, vouloir économiser sur la fraction la plus faible (2 %) dont dépendent les 95 % qui suivent est une démarche incompréhensible parce qu’évidemment contreproductive.

Le maître d’ouvrage responsable d’un ouvrage médiocre, mal accepté par tous, osera-t-il s’excuser en disant qu’il a cru bien faire en choisissant l’architecte le moins cher (ou en lui imposant des honoraires insuffisants) ? Hélas, le maître d’ouvrage parti, le bâtiment restera !

6) En commande publique, le “juge de paix” est l’arrêté du 21 décembre 1993 qui délimite très précisément ce qui ressort de l’esquisse, de l’APS et de l’APD.

7) Le décret 93-1269 du 29 novembre 1993 a été abrogé en 2008, après que ses dispositions aient été intégrées dans le code des marchés publics et dans les décrets 2005-1308 et 2005-1742.

8) Il serait grave que, pour complaire à des commissaires européens qui refusent de voir la spécificité de quelques activités et admettent difficilement des procédures mieux adaptées à certaines d’entre elles, les principes français pour les concours soient balayés par une transposition irréfléchie des directives européennes.

9) On suppose que les maîtres d’ouvrage ont évalué honnêtement : la valeur probable de l’ouvrage, la valeur raisonnable du montant du marché de maîtrise d’œuvre et celle des prestations demandées aux concurrents.



**Donner au maître d'ouvrage la possibilité de choisir la meilleure solution**, celle qui semble le mieux répondre à la multiplicité des objectifs (et des contraintes) de son programme et aux attentes de toutes les personnes auxquelles l'ouvrage est destiné, **“n'a pas de prix”**.

Si, évidemment, cela a un coût, mais quand on le compare au coût global d'une opération, on constate qu'il s'agit d'un montant absolument marginal, surtout si on le rapporte à la valeur des activités susceptibles de se développer grâce à l'ouvrage.

**En résumé, on dira que l'objectif majeur d'un concours est d'enrichir le “possible” d'un projet.**

En “commandant” à trois ou quatre architectes (et leurs équipes) une esquisse ou un avant-projet, le maître d'ouvrage multiplie par trois ou quatre les chances :

→ d'obtenir le “meilleur ouvrage”,

→ de choisir le maître d'œuvre le plus apte à développer le projet jusqu'à sa mise en service.

**On en déduit que les coûts d'organisation des concours sont des coûts hautement profitables pour la qualité du patrimoine (lequel est construit pour des décennies).**

**Ce sont des “bons coûts” de la concurrence.**

Ce n'est nullement par une décision irresponsable si, au milieu des années 80, **les parlementaires et les ministres de l'époque**, ayant décidé de privilégier désormais la qualité des constructions publiques, **ont choisi de rendre le concours obligatoire** au delà d'un certain seuil.

Il faut espérer que les pouvoirs publics auront la sagesse de maintenir cette obligation lors de la transposition des directives européennes (voir note 8).

À propos de la négociation du marché de maîtrise d'œuvre qui fait suite à un concours, on rappellera que choisir le “meilleur” projet mais ne pas donner à leurs auteurs tous les moyens de le développer est évidemment contre-productif.

**La négociation ne doit donc pas être un “marchandage” sur le prix mais doit au contraire aboutir à la fixation d'un dispositif contractuel équilibré et d'une rémunération appropriée<sup>10</sup>.**

### 2.3 - LE MARCHÉ “NÉGOCIÉ”

Chaque fois que le “concours” n'est pas possible ou pas souhaitable, les maîtres d'ouvrage ne doivent surtout pas se “rabattre” sur l'appel d'offres.

**Ils ont tout intérêt à recourir à la négociation avec un ou plusieurs architectes.**

Pour la commande publique, la “négociation” est encadrée en procédure formalisée, et plus libre en procédure adaptée : on renverra à l'excellent guide du CNOA cité en note 10.

Ce qu'il est important de dire, c'est que **la négociation** (déroulement spécifique à la maîtrise d'œuvre) **doit d'abord être utilisée pour bien choisir son architecte.**

La mise au point du marché (dont fait partie la rémunération) est certes nécessaire, mais elle devrait intervenir après que le maître d'ouvrage ait fait le bon choix de son architecte.

**Il est traditionnel d'aligner trois critères de choix :** • références, • compétences, • moyens.

Il s'agit de donner au maître d'ouvrage les moyens de jauger la capacité de l'architecte (et de son équipe) à “concevoir le meilleur ouvrage possible”.

**La prise en considération des “moyens” des candidats** ne doit pas aboutir à une compétition entre les plus gros groupements, mais au contraire orienter vers des équipes ayant la bonne “dimension” globale en regard de l'opération projetée.

**L'exigence de “compétences”** est évidemment légitime. La France a accumulé un nombre inouï de règles qu'il convient de respecter. Mais le respect des règles ne garantit pas seul un bon projet.

Les équipes doivent aussi être capables d'innover et au moins de faire les meilleurs choix : les matériaux et matériels sont innombrables et les manières de les assembler infinies. Il faut beaucoup d'application et de compétences pour faire les choix pertinents et en faire la meilleure synthèse possible.

**L'examen des “références” nous paraît être un critère majeur**, à condition de ne pas exiger de trouver en références des ouvrages identiques à celui à créer : il est bien préférable de rechercher des références différentes mais de même complexité et importance.

Car l'auteur d'une création (c'est le propre de la conception d'architecture) ne doit pas être tenté de reproduire indéfiniment le même objet ; il s'appuyera sur ses projets antérieurs différents pour en imaginer d'autres, plus aboutis et, si possible “en avance”...

## QUAND IL S'AGIT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE, LES DÉPENSES D'UN APPEL D'OFFRES SONT BIEN DES “MAUVAIS COÛTS”.

Puisqu'on a abordé le présent article sur les coûts de la concurrence, on conviendra que le choix direct d'un, deux ou trois architectes avec lesquels discuter d'une possible collaboration est évidemment la procédure la moins coûteuse. Mais ce n'est pas sûrement pas la plus mauvaise et elle donne d'excellents résultats en commande privée : Bernard Arnault n'a pas fait un appel d'offres ou un concours pour désigner Frank Gehry.

La commande publique, fondée principalement sur la **défiance** quant à l'intégrité des acteurs (aussi bien pouvoirs adjudicateurs qu'opérateurs économiques), ne laisse guère d'espace à cette approche. Dont acte !

**Par conséquent, chaque fois que le concours n'est pas choisi, les maîtres d'ouvrage ont tout intérêt à utiliser la négociation et surtout pas l'appel d'offres.**

### 3 - CONCLUSION

Il a paru utile de réfléchir sur cet aspect rarement traité des coûts de la concurrence.

**On a montré, s'agissant de la maîtrise d'œuvre, que les coûts les plus élevés (ceux exposés à l'occasion des concours) sont les plus profitables pour la qualité du patrimoine construit, et qu'à défaut, il est toujours meilleur, pour les mêmes objectifs de qualité du cadre de vie, de choisir la négociation (procédure la moins onéreuse) et de rejeter l'appel d'offres (coûteux et pouvant avoir des conséquences désastreuses). ▲**

<sup>10</sup> Voir le “Mini-guide pour bien choisir l'architecte et son équipe” édité en novembre 2014 par l'Ordre des architectes, qui analyse avec pertinence les diverses procédures de la commande publique de maîtrise d'œuvre et fournit d'utiles indications sur une négociation intelligente de la rémunération de ce type de marché.

→→→ **GILBERT RAMUS**  
architecte,  
commission juridique de l'Unsa



# LES ARCHITECTES SE MOBILISENT !

Le 30 septembre 2014, l'Unsa relayait l'appel de l'UNAPL en invitant les architectes à fermer leurs agences en réaction au rapport de l'Inspection Générale des Finances sur les professions réglementées. Cette journée a été une vraie réussite, et dans certaines villes comme Nice, Montpellier, Strasbourg, Nancy, Toulouse et même Saint-Denis de la Réunion, les architectes sont descendus dans la rue avec les autres professionnels libéraux.

Saint-Denis de la Réunion



© SYNDICAT DES ARCHITECTES DE LA RÉUNION

Strasbourg



Toulouse



© ANNE VEZARD

## MOBILISATION NANCÉENNE

Le Comité de l'Unsa 54,55, 88, lors d'une réunion précédant la journée du 30 septembre 2014, avait décidé une mobilisation sourde mais de taille régionale par l'envoi coordonné de courriers à destination des députés et la fermeture des agences.

En parallèle, Giovanni Sérafino, président de l'Unsa 54, 55, 88 prenait contact avec le président de l'UNAPL régional, Bernard Nicolle qui l'invita à participer à une conférence de presse organisée par l'UNAPL de Meurthe-et-Moselle avec les différents syndicats des professions médicales, des étudiants et représentants des Ordres.

Étaient présents pour la profession d'architecte : Jean Tourneux, syndiqué et vice-trésorier ordinal ; Philippe Geereart, secrétaire du Syndicat Unsa 54, 55, 88 et Giovanni Sérafino, président de l'Unsa 54, 55, 88.



Nice

Le mardi 30 septembre 2014, le SACA s'associait à la mobilisation, lancée par l'UNAPL et soutenue par l'Unsa, contre la Déréglementation des Professions libérales.

Un rassemblement était organisé à 10h30 devant la Préfecture des Alpes-Maritimes, afin de manifester notre hostilité au projet.

Luc Svetchine, président du SACA, a appelé au soutien et à la présence des architectes.

Suite à cette action, le Préfet prêta audience aux acteurs de la mobilisation le mercredi 8 octobre 2014.

## LE MOUVEMENT CONTINUE !

Devant le danger réel de certains articles des projets de loi "pour la croissance et l'activité", de "la transition énergétique", de la "Nouvelle Organisation Territoriale de la République" (NOTRe) et de la transposition des marchés publics, qui menace l'architecture et les architectes,

**LES ARCHITECTES MANIFESTERONT AVEC L'ENSEMBLE DES PROFESSIONS LIBÉRALES  
LE 22 JANVIER 2015 À PARIS**



## COMPTE RENDU DU 45<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES

Cette année, la ville de Saint-Étienne a accueilli le congrès de l'Unsa. Parmi les temps forts de cette 45<sup>e</sup> édition : la présence d'Agnès Vince, Directrice de l'architecture, les allocutions du maire de Saint-Étienne et du député Patrick Bloche, un Prix du projet citoyen très riche ou encore la conférence très suivie de Manuelle Gautrand... Passion Architecture vous propose ici un aperçu de ces trois journées de travaux et rencontres.

JEUDI 23 OCTOBRE 2014

### INAUGURATION PAR AGNÈS VINCE, DIRECTRICE DE L'ARCHITECTURE

“La ministre de la Culture et de la Communication aurait souhaité ouvrir ce congrès de l'Unsa... Elle m'a chargée de la représenter et de lui rapporter les enseignements tirés de nos échanges.

Dans le cadre des rapports récents comme celui de Vincent Feltesse sur l'enseignement et la recherche en architecture et celui de Patrick Bloche intitulé “Pour une création architecturale désirée et libérée”... son souhait est de passer désormais aux actes d'une véritable “stratégie nationale pour l'architecture”, fondée sur une vision claire de la place de l'architecture et du rôle de l'architecte dans notre pays. La loi de 1977 pose le principe de l'intérêt public de l'architecture, expression de la culture. Près de trente ans après l'adoption de ce principe fondateur, nous en voyons bien toute la portée et l'utilité, **et la nécessité de lui redonner un second souffle...** Je vous annonce que la ministre de la Culture souhaite réactiver le comité interministériel des architectes à l'export (COMITEX)... La mise en place d'expérimentations... Les écoles nationales supérieures d'architecture sont désormais placées sous la co-tutelle du ministère de la Culture et de la Communication et du secrétariat d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche... L'Ordre prépare avec mes services une réforme du Règlement intérieur... **Trois**

groupes de travail seront constitués, ouverts à l'ensemble des professionnels : architectes, représentants de la maîtrise d'œuvre, assureurs, aménageurs, financiers, professionnels de la construction, des parlementaires et élus locaux seront invités à participer. Des rapporteurs des administrations compétentes seront désignés dans chaque groupe. La restitution des premiers travaux aura lieu **en janvier 2015.**”



“**QUE SERAIENT NOS CITÉS SANS ARCHITECTURE, SANS INNOVATION, SANS CE TALENT PARTICULIER QU'ONT LES ARCHITECTES POUR MÊLER L'UTILE À L'AGRÉABLE, LE FONCTIONNEL À L'ESTHÉTIQUE, LE MODERNISME AU TRADITIONNEL.**

GAËL PERDRIAU

### EXTRAIT DU DISCOURS DE GAËL PERDRIAU, MAIRE DE SAINT-ÉTIENNE.



“Lorsque vous posez la question de savoir s'il ne faut plus ou + d'architectes, j'ai envie de vous répondre avec conviction qu'il en faut beaucoup et pour longtemps, qu'il en faut pour nous aider, nous, décideurs politique, à dessiner le futur, à améliorer le présent, qu'il nous en faut pour mieux adapter ce monde à ceux qui l'habitent, qu'il en faut pour continuer à marquer le temps, à entreprendre, à créer et à donner du sens à notre cadre de vie. Nous sommes, nous, responsables des collectivités au service des habitants en charge de proposer des projets rassembleurs, motivant et pérennes, des projets pour le mieux vivre, des projets pour rendre la fierté et l'ambition à nos villes et à nos agglomérations. Pour avancer, pour aboutir, nous avons besoin des architectes.”

**EXTRAIT DU DISCOURS DE MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE, PRÉSIDENTE DE L'UNSA**

“Madame Vince, au nom de tous les architectes, je vous demande d’être notre porte-parole auprès de Madame Fleur Pellerin, et lui rappeler nos attentes, c’est-à-dire la prise en considération de notre profession dont elle assure la tutelle, et pas seulement la starisation de l’architecture.

Lui rappeler que les architectes sont dans une situation économique catastrophique, et qu’il ne se passe plus une journée sans licenciement de collaborateurs ou la faillite de nombreuses agences.

Lui rappeler que sans architecte libre et indépendant, il n’y aura plus d’architecture.

Lui rappeler que l’architecture est l’expression de la société et que la qualité architecturale n’est pas le privilège des architectes mais un droit des citoyens.

Lui rappeler, enfin, les propos de François Hollande dans le courrier qu’il nous avait adressé en 2012 : “*Ce qu’il faut défendre avec vigueur, c’est la valeur de l’architecture pour notre société et celle de ceux qui la conçoivent et la produisent.*”

Nous comptons sur elle pour faire respecter cette promesse.”

**Retrouvez l’intégralité des discours sur le site : [www.syndicat-architectes.fr](http://www.syndicat-architectes.fr)**



**LES ATELIERS ET TABLES RONDES**

**L'INTERNATIONAL DES JEUNES ARCHITECTES**

Cette table-ronde animée par François Roblin (Fédération Mondiale des Jeunes Architectes), Frédéric Ragot (CAE), Albert Dubler et Marine de la Guerrande (UIA) a été l’occasion d’échanger autour des activités à destination des jeunes architectes.



**LA MAÎTRISE D'ŒUVRE INCONTOURNABLE POUR LA RÉNOVATION !**

Désormais la rénovation constitue la part la plus importante de l’activité bâtiment. Pour répondre aux besoins des maîtres d’ouvrages et construire des réponses globales sur le long terme, il est nécessaire de défendre la place d’une maîtrise d’œuvre qualifiée, indépendante et complémentaire dans la rénovation. Il s’agit d’un marché de travail à façon nécessitant une forte expérience et des compétences entretenues.

→→ PHILIPPE KLEIN, PAST-PRÉSIDENT UNSFA

**MAPA TYPE : LES MAÎTRES D'OUVRAGE QUI DONNENT L'EXEMPLE**

La table ronde du SA13 au congrès de 2013 dénonçait la toxicité des procédures d’appel d’offres et des Mapa prévoyant le prix parmi les critères de choix. Ce critère incite au dumping. Or le maître d’ouvrage doit choisir la meilleure équipe pour son projet, qui sera un prototype. Pour se faire, les articles 74 et 53 du CMP permettent un déroulement spécifique au choix du maître d’œuvre en procédure adaptée, sans remise d’offre financière, ce qui se pratique déjà en Lorraine.

→→ VALÉRIE DÉCOT, PRÉSIDENTE DU SYNDICAT DES ARCHITECTES DES BOUCHES-DU-RHÔNE (SA13)

**L'ARCHITECTE DU QUOTIDIEN**

La commission de l’architecte du quotidien s’est fixé un objectif de construire et proposer une méthodologie et les outils nécessaires pour mieux répondre à ce marché, sans se détourner de ce qui fait le métier d’architecte. Michel Subira Puig a éveillé notre curiosité en nous présentant la Silver Economy. La création d’un réseau national, inspirée par Bertrand Fritch, est envisagée pour partager les expériences. La réalisation d’un support pédagogique et informatif est également en projet. L’affichage dans les halls des mairies, CAUE, et autres structures institutionnelles recevant du public aussi.

→→ GIOVANNI SÉRAFINO, PRÉSIDENT DU SYNDICAT LORRAINE SUD





**PLUS D'ARCHITECTES ? PLUS D'ARCHITECTES !**

“ Il y a trop d'architectes pour faire ce qu'ils font, mais pas assez pour faire ce qu'ils ont à faire ”, déplorait déjà Joseph Belmont, alors chargé de mission au Plan, dans les années 1990, constat repris par Yves Dauge dans son rapport de 2004 et rappelé par Philippe Bach, directeur de l'école nationale supérieure d'architecture Paris-Val-de-Seine. Surpris du pessimisme ambiant, le maire de Saint-Étienne encourage les architectes à se faire mieux entendre.

→→→ EVE JOUANNAIS, JOURNALISTE/ÉDITEUR



**VENDREDI 24 OCTOBRE 2014**

**La formation professionnelle, pour réaliser la nécessaire montée des compétences en entreprise, développer son marché et accéder à de nouvelles commandes**

Les pouvoirs publics et nos partenaires de la maîtrise d'œuvre créent de “ nouveaux métiers ” grignotant petit à petit les prérogatives des architectes. Des compétences inhérentes au métier d'architecte sont ainsi détachées de leurs pratiques de base. L'architecte doit se former pour élargir ses missions.

Animateurs : Bernard Coudert, président du GEPA, Jacques Allier architecte formateur. Michel Jarleton délégué à la formation Unsf.



**ATELIER BIM PRATIQUE**

Cet atelier “ BIM pratique ” animé par Thibaut Robert, architecte, ingénieur, BIM manager, a rencontré un vif succès, tout comme l'atelier du Club BIM Prescrire animé par Lionel Blancard de Léry, Eric Lainé de la société Siplast et Rémy Poutot de Thiebautech. Ces ateliers s'inscrivent dans la mobilisation de l'Unsf pour le BIM.

Ils se voulaient “ pratiques ” et utiles à tous les architectes, quelle que soit leur structure professionnelle. Thibaut Robert a expliqué les principes de base du BIM, en rappelant que c'était avant tout une méthode qui se déroule autour d'une base de données, qui centralise les compétences des différents intervenants sans en modifier la réalité.

Il a ensuite présenté des projets concrets et les exemples ont démontré que le BIM peut s'appliquer à de petits projets, ainsi qu'à des opérations de rénovation. Notre confrère a rappelé également les pièges à éviter dans la montée en compétence BIM d'une agence.



La conférence animée par Manuelle Gautrand a remporté un franc succès.

**ATELIER : JE DYNAMISE MON SYNDICAT**

Les échanges lors de cet atelier ont été très fructueux. Ils ont été l'occasion de rappeler les spécificités d'un syndicat par rapport à toute autre forme associative, ses capacités à représenter une profession, le fonctionnement distinct et conjoint d'un syndicat et de l'Ordre. L'Unsf fédère des syndicats locaux qui sont la force de son Union. Cette connaissance du terrain est indispensable pour une défense adaptée et pertinente des architectes, relayée ensuite par la structure nationale. Et inversement, les actions nationales trouvent toute leur portée au niveau régional.

Chaque syndicat a exposé les moyens de sa dynamique avec pour objectifs :

- travailler l'image d'un syndicat d'architectes,
- communiquer sur les actions locales et nationales,
- organiser des réseaux d'information,
- rythmer le déroulement du calendrier avec des manifestations et des événements bien préparés.

→→→ RÉGIS CHAUMONT, VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE LA VIE SYNDICALE ET DE LA COMMUNICATION

**EXTRAITS DE L'ALLOCATION DE PATRICK BLOCHE, DÉPUTÉ DE PARIS**

Le rapport sur la création architecturale a eu pour fonction principale de dire que nous ne pouvions vivre sans architectes.



Les 36 propositions que nous formulons visent d'abord à libérer l'architecture. 2/3 des constructions neuves en France se font hélas sans architecte. Fleur Pellerin s'est engagée pour qu'il y ait au 1<sup>er</sup> semestre 2015 une grande loi sur la liberté de création, sur l'architecture et sur le patrimoine... Cela permet d'inscrire l'architecture et les architectes dans le débat public, dans le débat parlementaire dans les mois qui viennent... Le parlement de 2014 considère que, pour notre vie collective, pour notre pays, l'architecture est essentielle et puisque nous avons souvent rencontré des architectes parfois malheureux ayant le sentiment d'être oubliés, je voulais vous dire tout simplement, la représentation nationale aime les architectes.

**POINT DE VUE...**



Mes motivations à venir étaient de replacer mon futur métier, pour lequel je n'vois peut-être qu'une illusion utopique ou naïve, dans le contexte actuel : si le métier est en crise, pourquoi ?

J'ai été déçu de n'avoir vu que très peu d'étudiant(e)s à ce congrès mais amusé de voir la différence de propos entre le côté de "l'éducation" et le côté professionnel. Mais surtout j'ai énormément apprécié les très bonnes conversations entretenues avec des architectes ou des entreprises liées à notre monde, des conversations parfois drôles, souvent mémorables et quasiment toujours enrichissantes. J'ai aujourd'hui, encore plus qu'hier, envie de vivre dans ce monde fait de créations, de joies, de galères et d'humains !

→→→ **DAVID FRESNEAU, ÉTUDIANT À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANCY**

**SAMEDI 25 OCTOBRE 2014**

**" L'ARCHITECTURE EST UNE EXPRESSION DE LA CULTURE "**

Visiter un ensemble d'architecture du XX<sup>e</sup> siècle conçu par Le Corbusier est toujours un grand moment d'émotion : maison de la Culture, stade et église Saint Pierre achevée en 2006 par les architectes José Oubrerie, Aline Duverger et Yves Perret. La prolonger par une balade urbaine de la Cité du Design – due aux talents de Finn Geipel et Giulia Andi de l'agence LIN – et du quartier créatif de la Manufacture en pleine recomposition sur le site de l'ancienne manufacture d'armes de Saint-Étienne et dont Alexandre Chemetoff est le maître d'œuvre ont conclu à la fois la journée et le congrès.

→→→ **PHILIPPE JAMBRÉSIC, VICE-PRÉSIDENT CHAMBRE SYNDICALE DES ARCHITECTES DE LA LOIRE**



**RENDEZ-VOUS À MONTPELLIER LES 29, 30 ET 31 OCTOBRE 2015 POUR LE 46<sup>e</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES !!!!**





## ÉDITO



LIONEL BLANCARD DE LERY, PRÉSIDENT DU CLUB PRESCRIRE

## ARCHITECTES – MAÎTRES D'OUVRAGE – BIM – MAQUETTE NUMÉRIQUE

Le 10 décembre 2014, l'Unsf a participé à une table ronde sur le thème évoqué ci-dessus. Nous étions à l'écoute de nos maîtres d'ouvrage, plus que de longues phrases, quelques mots clés résumant ces débats : "Maquette numérique : outil virtuel - objet 3D renseignés, BIM : process, jeu d'acteur, tous ensemble, bien concevoir, bien construire, bien gérer, BIM DOE, gain de productivité, coût de construction, qualité de livraison, passaport énergétique, enjeu d'exploitation et de charges, organiser les chaînes d'acteur et de valeur, accompagnement des utilisateurs, conception-réalisation, gestion des vides, obligation de résultat, les données, envisager les mutations, changement d'usage (bureaux, bâtiments publics), changement sociétal, information et valorisation, synthèse, balbutiements, logiciels BIM, facility manager, souplesse face au changement de programme, avoir raison trop tôt, qu'est-ce qu'on exploite ? Qui met à jour ? Pertinence et fiabilité des DOE, dématérialisation, gratuité de l'information, où la trouver ? Comment la gérer ? Gestion rémunération loi MOP, PLU "Bimé", traçabilité et fiabilité de l'information, plan de transition numérique, maquette juridique du BIM, assurance, clubs BIM de la Maîtrise d'ouvrage, formation de la maîtrise d'ouvrage, information vide, maquette pleine, traçabilité et fiabilité de l'information, ne pas confondre données et applicatif métier, remonter les compétences en amont, responsabilité de l'architecte et de l'entreprise, la nature du contrat d'architecte doit changer, GMAO, valoriser l'esquisse, Unsf, Club Prescrire, Club Bim Prescrire..."

Beaucoup de sujets à évoquer lors de nos assises de la maquette numérique.

BONNE ANNÉE À TOUTES ET À TOUS !

### Les Entretiens de la Prescription



← CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE MELUN (77)  
27 JANVIER 2015

→ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Melun  
→ Architectes : DE-SO Architecture



← SALLE FESTIVE, QUETIGNY (21)  
29 JANVIER 2015

→ Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Quetigny  
→ Architectes : François Brandon Architectes et Associés

PROGRAMME ET INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET DU CLUB PRESCRIRE, RUBRIQUE "CALENDRIER"

### L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

#### →→→ LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 25 ans à l'initiative de l'Unsf, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.



[WWW.CLUBPRESCRIRE.COM](http://WWW.CLUBPRESCRIRE.COM)

#### Contacts

Thomas Leccia, Chargé de projets  
Ruth Mnamani, Responsable Administrative  
29 bd Raspail, 75007 Paris  
Tél. : 01 40 26 04 04 - Fax : 01 40 26 04 05  
[clubprescrire@clubprescrire.com](mailto:clubprescrire@clubprescrire.com)



DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMODURCISSABLES ALESTA® ET TEDDUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.  
 → LILIANE DURRIS  
 E-mail : liliane.durris@axaltacs.com  
 Tél. : 04 77 96 70 33  
 Site Internet : www.powderaxaltacs.com



LEADER MONDIAL DE LA CHIMIE, FOURNIT DES SOLUTIONS DURABLES POUR L'ISOLATION, SOLS COULÉS, PEINTURES, MORTIERS DE RÉPARATION, CARRELAGE, ADJUVANTS BÉTONS, ...  
 → HENRIK MEYER-HOFFMANN  
 E-mail : henrik.meyer-hoffmann@basf.com  
 Tél. : 01 49 64 52 61  
 Site Internet : www.construction.basf.com



FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.  
 → JULIEN LEPERS  
 E-mail : julien.lepers@xella.com  
 Port. : 06 45 28 33 21  
 Site Internet : www.fermacell.fr



GRÈS CÉRAME PLEINE MASSE, INNOVANTE, PRODUITS D'EXCELLENCE, TECHNOLOGIE AVANCÉE, MATÉRIAUX ÉCOACTIFS  
 → MARC MARIONI  
 E-mail : mmarioni@granitifandre.it  
 Port. : 06 72 77 53 31  
 Site Internet : www.granitifandre.biz



SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ  
 → BRUNO MONCELET  
 E-mail : b.moncelet@geze.com  
 Tél. : 01 60 62 60 96  
 Site Internet : www.geze.fr



CONÇOIT, FABRIQUE ET COMMERCIALISE TOUS TYPES DE COUVRE-JOINTS : DILATATION, SISMOQUE, FRACTIONNEMENT, COUPE-FEU, ETC.  
 → SOPHIE GAUTHIER  
 Tél. : 01 48 61 70 80  
 E-mail : contact@vedafrance.com  
 Site Internet : www.vedafrance.com



CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMÉABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®  
 → ALAIN BIRAULT  
 E-mail : alain.biraault@lafarge.com  
 Port. : 06 03 58 41 24  
 Site Internet : www.lafarge.com



SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE  
 → STELLA NANEUCO  
 E-mail : s.naneuco@mansion.com  
 Tél. : 03 81 50 56 77  
 Site Internet : www.mansion.com  
 www.la-porte-en-verre.com



www.master-builders-solutions.basf.fr



MARTINE LEPAGE  
 MARKETING PERFORMANCE FLOORING  
 E-mail : martine.ros@basf.com  
 www.master-builders-solutions.basf.fr

MASTER BUILDERS SOLUTIONS  
 REGROUPE TOUTE L'EXPERTISE DE BASF  
 DANS LA CHIMIE DE LA CONSTRUCTION



## MASTERTOP 1300 SERIES SOLS COULÉS DÉCORATIFS

MasterTop 1300 Series est une gamme de sols coulés décoratifs à base de résine polyuréthane. De par leurs propriétés mécaniques et esthétiques, ces systèmes sont destinés aux établissements recevant du public tels que les restaurants, écoles, crèches et hôpitaux.

MasterTop 1324 est la variante la plus robuste. Formulé à base de résine polyuréthane semi-rigide, ce système est destiné aux locaux classés au plus U<sub>4</sub>P<sub>4</sub>. MasterTop 1325 désigne une version plus confortable. Spécialement formulé à partir d'une résine polyuréthane souple, ce revêtement s'adresse aux locaux classés au plus U<sub>4</sub>P<sub>3</sub>. Enfin, MasterTop 1326 offre des possibilités de design sans limite grâce au concept "Art Floor".

Les systèmes de la gamme MasterTop 1300 existent également en version acoustique offrant une réduction du bruit d'impact allant jusqu'à 18 dB. Disponibles dans toutes les teintes RAL, ils sont faiblement émissifs en COV.



www.fermacell.fr

FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.



## SYSTÈME THERMOCHOC

### PROCÉDÉ D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR (ITE)

Ce procédé d'ITE par vêtage\* 100 % minéral se compose d'un isolant minéral (panneau YTONG Multiopor) d'une ossature bois ou métal, d'une plaque fermacell Powerpanel H<sub>2</sub>O et d'un enduit de finition minéral.

En plus de garantir une performance thermique élevée, ThermoChoc apporte de nombreux bénéfices aux façades: **haute résistance aux chocs** et poinçonnements, **résistance au feu** et à sa propagation, et **suppression des risques de fissurations**. Le Procédé ThermoChoc est parfaitement adapté aux étages bas et aux rez-de-chaussée des bâtiments (tout support maçonné ou MOB), en neuf et en rénovation : habitations individuelles ou collectives, bâtiments tertiaires et établissements recevant du public (ERP).

\* Vêtage : technique où le parement est fixé mécaniquement, directement aux murs porteurs (avec ou sans isolant)



JULIEN LEPERS  
 E-mail : julien.lepers@xella.com  
 Port. : 06 45 28 33 21  
 Site Internet : www.fermacell.fr





SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE

## WIBAT LINTEAU

C'EST AVANT TOUT LE CONFORT !

- Mise en place "facile" : aucun élément à recouper. Le produit s'adapte à la baie.
- Rapidité et simplicité de pose.
- Une seule pression et tous vos volets se ferment.
- WIBAT LINTEAU permet d'arrêter les volets en position entrebaillée.
- En neuf ou rénovation, WIBAT LINTEAU vous permet de conserver vos volets existants et s'adapte sur tous types de volets battants.
- Simulation de présence avec l'utilisation d'une horloge (en option).
- WIBAT LINTEAU s'adapte sur simple et double vantaux.
- Existe en version radio et filaire.
- Produit français, testé unitairement et garanti 5 ans.
- WIBAT LINTEAU ouvre vos volets sans vous obliger à ouvrir vos fenêtres et diminue significativement les déperditions de chaleur !
- Atteignez enfin les volets inaccessibles (plan de travail, baignoire...).
- WIBAT LINTEAU est équipé d'une détection d'obstacle assurant ainsi la sécurité des personnes : en cas d'obstacle, le volet revient en position initiale.



[www.mantion.com](http://www.mantion.com) onglet vidéo !



[www.mantion.com](http://www.mantion.com)



### STELLA NANECOU

COORDINATRICE MANTION-PRESCRIRE

E-mail : [s.nanecou@mantion.com](mailto:s.nanecou@mantion.com)

Tél. : 03 81 50 56 77

[www.mantion.com](http://www.mantion.com)

[www.la-porte-en-verre.com](http://www.la-porte-en-verre.com)



CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU  
→ ISABELLE BONNET  
E-mail : [isabelle.bonnet@minco.fr](mailto:isabelle.bonnet@minco.fr)  
Tel. : 02 40 33 56 56  
Site Internet : [www.minco.fr](http://www.minco.fr)



FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC  
→ RÉMI DUVERT  
E-mail : [remi.duvert@nora.com](mailto:remi.duvert@nora.com)  
Tel. : 01 69 33 14 53  
Site Internet : [www.nora.com/fr](http://www.nora.com/fr)



ACTEUR RECONNU DANS LES SYSTÈMES DE PROTECTION PASSIVE CONTRE L'INCENDIE ET D'ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE  
→ SAMUEL ESKENAZI  
E-mail : [s.eskenazi@promat.fr](mailto:s.eskenazi@promat.fr)  
Port. : 06 45 20 35 83  
Site Internet : [www.promat.fr](http://www.promat.fr)



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT  
→ BRUNO CARREL  
E-mail : [bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com](mailto:bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com)  
Tel. : 03 44 92 34 94 / N° Indigo : 0 820 810 820  
Site Internet : [www.saint-gobain-glass.com](http://www.saint-gobain-glass.com)



SPECIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHEITÉ DEPUIS 1908  
→ THIERRY SONET  
E-mail : [tsonet@soprema.fr](mailto:tsonet@soprema.fr)  
Tel. : 04 90 82 79 66  
Site Internet : [www.soprema.fr](http://www.soprema.fr)



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DESOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHEITÉ ET DE DRAINAGE  
→ CHRISTOPHE BARRUEZO  
E-mail : [christophe\\_barruezo@schluter-systems.fr](mailto:christophe_barruezo@schluter-systems.fr)  
Tel. : 06 74 90 34 49  
Site Internet : [www.schluter-systems.fr](http://www.schluter-systems.fr)



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION  
→ RÉGIS MOTTE  
E-mail : [rmotte@schueco.com](mailto:rmotte@schueco.com)  
Port. : 06 75 48 47 58  
Site Internet : [www.schuco.fr](http://www.schuco.fr)



ÉTANCHEITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE  
→ ERIC LAINE  
E-mail : [frele@icopal.com](mailto:frele@icopal.com)  
Tel. : 01 40 96 36 58 / Port. : 06 81 34 10 33  
Site Internet : [www.siplast.fr](http://www.siplast.fr)



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT

## SGG COOL-LITE SKN 145

UN VERRE QUI ASSOCIE PROTECTION SOLAIRE INTENSE ET HAUTE SÉLECTIVITÉ

Le double vitrage\* intégrant le verre de contrôle solaire sgg COOL-LITE SKN 145 a une transmission lumineuse de 41 % et un facteur solaire g de 0,22. Ce verre convient donc parfaitement aux façades soumises à de forts ensoleillements ainsi qu'aux verrières et vérandas.

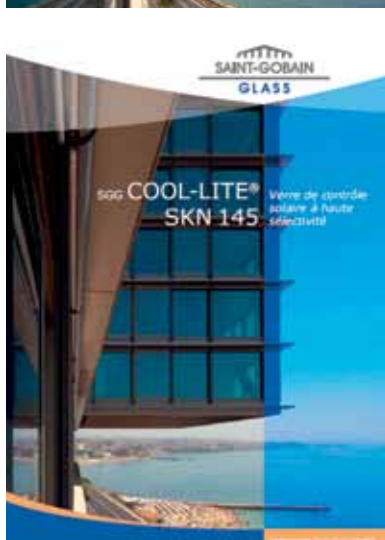
En arrêtant 78 % de la chaleur directe du soleil, le verre à couche sgg COOL-LITE SKN 145 contribue au confort thermique des bâtiments tertiaires. Son absorption énergétique relativement basse (40 %) limite les risques d'échauffement des vitrages, feuilletés notamment. Les risques de casse thermique sont également significativement limités.

Le verre à couche sgg COOL-LITE SKN 145 est faiblement réfléchissant (R<sub>Lext</sub> = 19 %). Son aspect extérieur est légèrement bleuté sous l'effet du soleil. Il offre une bonne vision avec un effet miroir limité.

\* composition 6(16)4 avec gaz argon et couche en face 2



[www.saint-gobain-glass.com](http://www.saint-gobain-glass.com)



### BRUNO CARREL

Email : [bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com](mailto:bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com)

Tél. : 03 44 92 34 94

N° Indigo : 0 820 810 820

[www.saint-gobain-glass.com](http://www.saint-gobain-glass.com)

**TECHNAC**  
 MENUISERIES ALUMINIUM : FENÊTRES, BAIES COULISSANTES, PORTES, PORTAIL, GARDE-CORPS  
 → PASCAL VIOLLEAU  
 E-mail : pascal.violleau@technac.com  
 Port. : 06 14 53 59 18  
 Site Internet : www.sapagroup.com

**TERREAL**  
 FOURNISSEUR DE SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN TOITURE, FAÇADE, STRUCTURE ET SOLAIRE POUR LA RÉHABILITATION ET LE NEUF  
 → PHILIPPE ANTOIN  
 Port. : 06 07 02 41 75  
 Email : philippe.antoine@terreal.com  
 Site Internet : www.terreal.com

**THIEBAUT**  
 CONÇOIT ET FABRIQUE DES VOLETS BATTANTS & COULISSANTS, POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION-BOIS, PVC, ALUMINIUM  
 → MURIELLE LANGLAIS  
 E-mail : murielle.langlais@tisas.fr  
 Port. : 07 86 26 31 30  
 Site Internet : www.volets-thiebaut.com

**weber**  
 ENDUITS DE FAÇADES, L.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS  
 → JEAN-CLAUDE GIRAUD  
 Tél. : 01 45 13 45 13  
 Port. : 06 07 66 13 50  
 E-mail : jean-claude.giraud@saint-gobain.com  
 Site Internet : www.weber.fr

always around you **zehnder**  
 FABRICANT DE SOLUTIONS DE CHAUFFAGE, RAFFRAÎCHISSEMENT, VENTILATION ET PURIFICATION D'AIR  
 E-mail : pze@zehnder.fr  
 Tel. : 0810 00 71 70  
 Site Internet : www.zehnder.fr



SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908 **SOPREMA** GROUPE

# LA NOUVELLE MEMBRANE BITUMINEUSE MAMMOUTH® NEO :

## UNE SOLUTION D'ÉTANCHÉITÉ ÉCOLOGIQUE

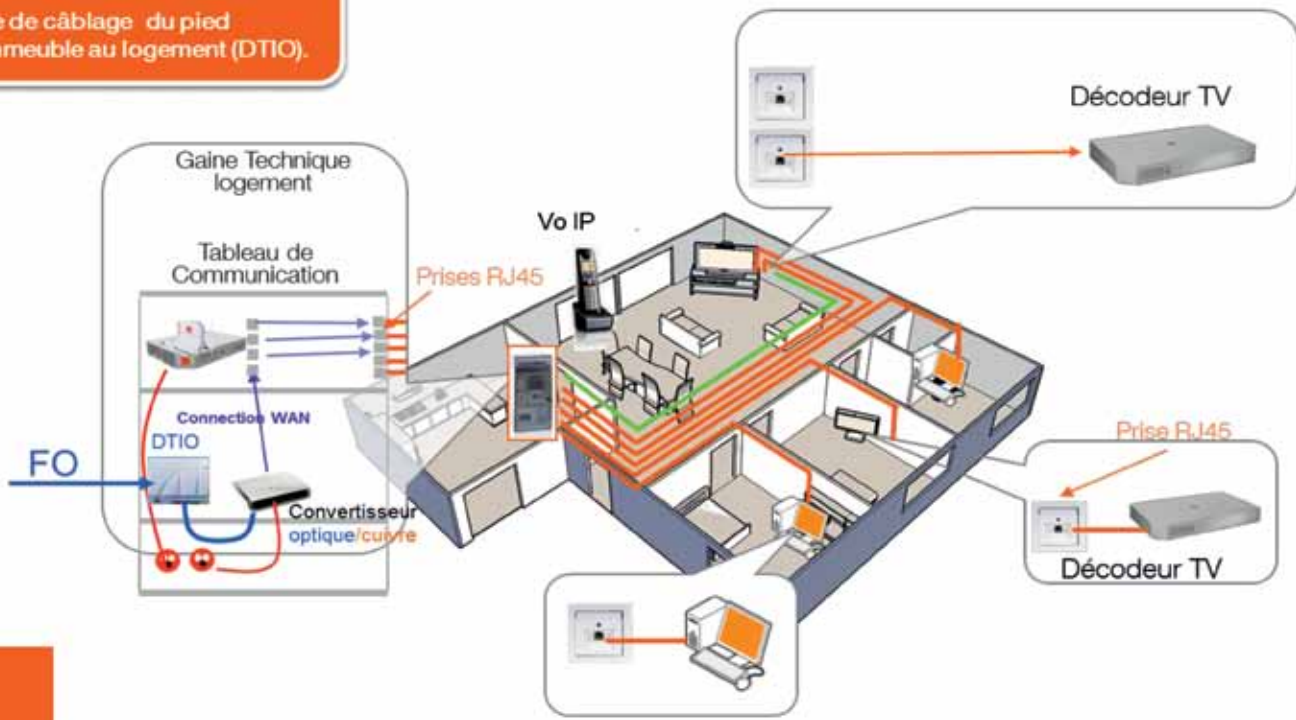
**Un matériau innovant et écologique**  
 Première membrane bitumineuse à base de polyuréthane thermoplastique, elle est deux fois plus durable que les membranes actuelles. Avec sa finition en silice naturelle noire, la membrane **Mammoth® Neo** offre une esthétique particulièrement adaptée aux projets architecturaux contemporains. Ses caractéristiques sont obtenues grâce à un matériau élastomère constitué de matières premières bio-sourcées, issues pour 75 % d'huile de colza européenne. Ce matériau innovant et écologique entre en adéquation avec la démarche HQE® du maître d'ouvrage.

**Une résistance exceptionnelle**  
 Deux fois plus durable que les membranes actuelles, **Mammoth® Neo** bénéficie d'une résistance exceptionnelle au vieillissement, au déchirement, à l'allongement et aux UV.

**SOPREMA À VOTRE SERVICE**  
 Pôle commercial :  
 Nord de la France : 01 47 30 19 19  
 Sud de la France : 04 90 82 52 46  
 Pôle technique :  
 04 90 82 79 66  
 Retrouvez toutes nos informations sur [www.soprema.fr](http://www.soprema.fr)

## Câblages de la Fibre Optique et du logement recommandations selon norme C15-100 (câblage cuivre structuré)

(\*) : fibre optique RESOLINE offre de câblage du pied d'immeuble au logement (DTIO).





# PRIX DU PROJET CITOYEN 2014

Créé en 2001 à l'initiative de l'Unsa et placé sous le haut parrainage du Ministre de la Culture, le Prix du projet citoyen distingue une démarche concertée exemplaire, entre le maître d'ouvrage, l'architecte et l'usager-citoyen, mise au service des projets d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement et de paysage (programmation, études et réalisation suivi après construction...).

L'édition 2014 a été particulièrement riche en projets prestigieux et marquée par la participation de Patrick Bloche, député de Paris, auteur du "Plaidoyer en 36 propositions, pour une création architecturale du quotidien au service d'un aménagement durable du territoire", que nous avons eu l'honneur de compter parmi les membres du jury, et qui nous a fait le plaisir de venir à Saint-Étienne pour remettre le prix au lauréat.

L'Unsa tient à remercier l'Agence VU / Groupe Abvent et Ikos Consultants pour leur soutien.

## LAURÉAT : BEAUSÉJOUR, VILLE GRANDEUR NATURE, LA RÉUNION

Maître d'ouvrage : CBO Territoria

Maître d'usage : Associations, coopératives, résidents du quartier

Maître d'œuvre : Christian Charignon, TEKHNE

### Un modèle pour engager la transition écologique de la ville tropicale

Le projet urbain de Beauséjour est un pari fou : il consiste à faire naître d'un champ de canne, dans un site exceptionnel de 80 hectares, une ville aimée de ses habitants qui traversera le temps sans encombre, en l'insérant dans la donne environnementale du XXI<sup>e</sup> siècle.

(Re)trouver le plaisir d'habiter "en ville", dans une île et une époque où l'on préfère résider individuellement, n'a rien d'évident.

Pour relever ce défi, la proposition holistique développée à partir des potentiels du site, installe pour les 20 000 habitants de ce territoire des mi-pentes, une centralité attractive et figurable, et des quartiers aux ambiances singulières pour garantir un peuplement varié, socle du vivre ensemble.

Le sol cesse d'être un actif à valoriser pour devenir la ressource d'un nouvel établissement humain intense, économe

et équilibré, prenant sa part dans l'essor démographique de l'île. L'équilibre recherché en fondant le projet urbain dans le substrat écologique du lieu, conjugue les fonctions urbaines (se loger, commercer, trouver les services de proximité, travailler, se divertir...), offre une palette de mobilités crédibles (TC cadencé sur TCSP, vélo électrique,...) et enfin renonce à l'ébriété énergétique (pas de climatisation des logements...). À la croisée des trames bleue, verte, climatique, viaire et programmatique, l'étoffe urbaine colorée de Beauséjour s'incarne dans des espaces publics de qualité et des bâtiments sobres et confortables.

C'est ainsi que l'artificialisation d'une terre agricole fertilise une ville éco-conçue de 80 ha (dont 22 d'espaces publics, 2 300 logements, 90 800 m<sup>2</sup> de commerces, services et activités) : ce modèle de ville tropicale, dense, intense et désirable épargne l'équivalent de 800 ha diffus dans l'île.

### Gouvernance participative dès l'amont

Conscient de la complexité du chemin à parcourir, Éric Wuillai, PDG de CBO Territoria, a mis en place dès l'amont une gouvernance participative. L'implication d'un grand nombre de partenaires sur ce territoire commence dès 2008 et se poursuit depuis, par une évolution constante du projet, amendé autant par les experts techniques, que par les habitants.





Patrick Bloche, député de Paris, Christian Charignon, TEKHNÉ, et Éric Wuillai, CBO Territoria

En 2008, une AEU ouvre un temps d'échanges sur l'aménagement du futur quartier. Cette étape se poursuit par un séminaire organisé avec l'INTA (Association Internationale de Développement Urbain).

À ce séminaire participe la SR21, une société d'économie mixte chargée de la mise en place d'un Agenda 21 pour l'île de La Réunion. Les partenaires institutionnels sont impliqués : commune de Sainte-Marie, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), ADEME, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), Agence Régionale de l'Énergie (ARER), etc.

De précieuses connaissances sur le contexte réunionnais ont été apportées par les pionniers locaux de l'architecture éco-responsable, mais aussi des personnalités comme Attila Cheysial, architecte, peintre et docteur en sociologie urbaine, qui travaille sur les subtils rapports entre espace public et espace privé et sur l'influence de l'art dans la ville.

Des réunions sont organisées régulièrement avec les élus sur des sujets spécifiques : logements, activité économique, emploi, équipements publics, accessibilité aux personnes handicapées, etc. L'approche participative a été progressivement élargie à l'ensemble des partenaires publics et privés, et concrétisée par la création d'un comité de suivi.

### Associer les habitants et les forces locales

Les protagonistes de Beauséjour vont aussi à la rencontre du public en organisant tous les deux mois des journées portes ouvertes. Des rencontres avec les habitants et riverains sont organisées par des représentants de CBo Territoria avec Malek Boukerchi, spécialiste des "intelligences sociales". L'objectif est d'évaluer les correctifs à apporter au projet. Dans ce contexte, Beauséjour a suscité auprès d'un groupe de riverains une initiative citoyenne portée par l'enthousiasme de Ravi Vellayoudom. Une première étape est franchie en juin 2012 avec la création par huit membres du groupe d'une société coopérative à responsabilité limitée, baptisée Développement Gestion Environnement (DGE). Depuis la signature d'un premier contrat pour la gestion des espaces verts, CBo Territoria accompagne ce think tank bénévole sur d'autres investissements dans le développement local et l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

ICI, LA VILLE SE CONSTRUIT PAR PETITES TOUCHES PAR-CI ET PAR-LÀ, COMME UN TABLEAU IMPRESSIONNISTE QUI N'OUBLIE PAS LA FINALITÉ AMORCÉE DANS LE PLAN-GUIDE, LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE.

CBo Territoria a également suscité l'élaboration d'une charte éco-citoyenne, confiée à Malek Boukerchi. Quelques dizaines d'habitants ont répondu à l'appel diffusé début 2013. Au quotidien, la concertation nécessite des lieux de rencontres. La SHLMR (Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion) met en rez-de chaussée des logements, des LCR (locaux communs résidentiels) à la disposition des habitants et des associations à leur demande.

Depuis juillet 2013, l'ADESIR (association socio-culturelle) propose, dans le LCR de "Bois de Joli Cœur" et bientôt dans celui de la "Résidence des Joncs", des ateliers créatifs, des ateliers ludiques (soutien à la scolarité, peinture, cours de musique, cours de gym...) des cafés des parents, des sorties familles, des activités sportives, des rencontres intergénérationnelles, etc. Cette association permet de créer du lien social entre les résidents de Beauséjour.

Des lieux singuliers sont aussi ouverts à la participation et aux rencontres :

- la Case de Beauséjour, comme lieu emblématique d'accueil des clients et visiteurs,
- les jardins familiaux du parc du Centre, gérés par une association locale.

### Partager une culture urbaine commune

Ici, la ville se construit par petites touches par-ci et par-là, comme un tableau impressionniste qui n'oublie pas la finalité amorcée dans le plan-guide, le bien-vivre ensemble. La réussite du projet urbain tient à la cohérence que l'équipe de maîtrise d'œuvre, menée par l'agence Tekhné Architectes et l'Atelier LD, crée entre tous les architectes et paysagistes qui interviennent sur les différentes opérations. L'architecte-urbaniste Christian Charignon a aussi une mission pédagogique de sensibilisation des chargés d'opération de CBo Territoria à la vision de la ville durable et désirable.

En conclusion, la concertation à Beauséjour est avant tout une posture intellectuelle où, l'évolution constante du projet, l'ouverture à l'initiative et à l'innovation dans les modes de faire et de gérer la ville mettent le vivant au centre des décisions. ▲



## 2<sup>ème</sup> PRIX EX-AEQUO : VIAVINO – PÔLE ŒNOTOURISTIQUE DU PAYS DE LUNEL (34)



**Maître d'ouvrage :** Communauté de communes du Pays de Lunel  
**Maîtres d'usage :** Viavino  
**Maître d'œuvre :** Philippe Madec

*“L'architecture est un art borné, dit-on ; oui, dans l'esprit des architectes ; mais en lui-même, je n'en connais point de plus étendu. Qu'on fasse entrer dans son projet la considération du temps, du lieu, des peuples, de la destination, et l'on verra varier à l'infini les proportions des pleins, des vides, des formes, des ornements et de tout ce qui tient de l'art.” Denis Diderot.*

À Saint-Christol, le pôle œnotouristique Viavino est un précieux exemple de développement territorial porté par une communauté de communes rurale, un outil de cohésion, d'estime et d'ambition partagées. L'architecture y apporte la spécificité avec ses engagements éco-responsables. Il eut été prévisible de faire une cathédrale du vin, grandiloquente. C'est le contraire qui a été choisi par les maîtres d'ouvrage, les viticulteurs et les usagers : une continuité bâtie à l'échelle du bourg.

Viavino assume une architecture languedocienne contemporaine. Rurale, issue d'une économie viticole, elle déploie une spatialité vernaculaire, de quintessence campagnarde. Les sept bâtiments reprennent la taille de ceux du bourg. Les volumes simples et bas créent des lieux, cours, place et jardins. La relation entre intérieur et extérieur est directe. La mise en œuvre des matériaux naturels (pierre, terre, bois, mais aussi air et lumière) est frugale et low-tech. La filière courte offre ici sa richesse disponible, physique et humaine. Chaque pierre n'invente-t-elle pas l'homme qui sait la tailler et l'autre qui sait la mettre en œuvre ?

## 2<sup>ème</sup> PRIX EX-AEQUO : CONSTRUCTION D'UN ABRI EN FORÊT DE BERTRICHAMPS (54)

**Maître d'ouvrage :** Mairie de Bertrichamps en Meurthe et Moselle (54) et Conseil général 54  
**Maître d'usage :** Les habitants et les visiteurs  
**Maître d'œuvre :** Christophe Aubertin, Studiolada (maîtres d'œuvre associés: Barthes BE Structure Bois et Yoann Saehr Architecte)

L'abri de la tourbière est un chantier participatif réalisé sans entreprise et avec les moyens du bord. Le principe architectural et le mode constructif ont été définis avec les ouvriers

Viavino assemble sept bâtiments en avance sur leur temps : à énergie positive sur tous les usages, préfigurant le BEPOS que la loi n'imposera qu'en 2020 - si tout va bien ! Ce projet engagé outrepassa la réglementation en termes de ventilation naturelle et de chauffage. Son empreinte écologique est minimale. Les installations sont adaptées à chaque fonction : puits provençal pour la salle de conférence (halle camarguaise), poêles à bois dans la salle de conférence et le musée (salle du terroir), chauffage central au bois pour les autres bâtiments. Ces dispositifs écologiques ne forment pas un catalogue de techniques, mais participent à une spatialité bienveillante, lumineuse et saine : immeubles étroits et ouvertures opposées pour une ventilation traversante, lumière naturelle omniprésente, pas de climatisation.



Jean-Luc Bergeon, maire de Saint-Christol et vice-président de la CCPL, et Philippe Madec architecte.

*“La culture n'est plus le contexte de nos actions, elle est la condition même de leurs accomplissements”.* Cette conviction incline à chercher, dans chaque lieu où œuvrer, la particulière rencontre d'une société et de son milieu. Loin de faire marche arrière dans le retrait, le repli, la répétition du connu, il s'agit d'oser la rencontre avec ce qui est universel sur cette terre humaine : la spécificité, la différence, l'altérité. Et d'oser ainsi le partage qui œuvre au cœur du développement durable. Aux interactions dynamiques entre l'homme, les bâtiments et les éléments naturels se superposent alors les dialogues entre les gens : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, maîtres d'usage et artisans sur le chantier. ▲

→→→ PHILIPPE MADEC, ARCHITECTE

municipaux et les bénévoles du village, en fonction des ressources et des savoir-faire disponibles.

Le chantier participatif s'est étalé sur six mois (préfabrication + assemblage sur site). L'encadrement technique spécifique a été réalisé par les architectes et ingénieurs et la coordination générale par les ouvriers municipaux du village de Bertrichamps.

Notre ouvrage accueille les promeneurs et les classes vertes qui viennent chaque semaine découvrir les trésors de la dernière



tourbière de Meurthe-et-Moselle. Ce petit préau en bois aborde le thème de la petite section et de la densité. La résille ondulante, à la fois massive et aérienne, se pose, telle un insecte, dans la clairière. Elle propose aux visiteurs une mise en forme intrigante de la “bonne vieille planche de bois”. Chacun y va de son interprétation et de son imagination. La charpente est baignée de lumière. On l’observe comme un nuage et on pense à Michel Dinet, parce que ça lui aurait plu de venir inaugurer notre cabane.

La structure est uniquement composée de planches vissées sur le principe d’une maille dense afin de répartir les efforts dans l’ensemble de la charpente. Les arbalétriers et les poteaux sont réguliers et alignés mais les entrails sont progressivement décalés pour supporter les différents efforts: triangulation ou console des porte à faux. Ces décalages créent également une



structure d’arcs et de croix ayant l’intérêt de contreventer les 3 plans principaux de l’édifice: latéral, longitudinal et plan de toiture. Aucune croix de St-André ou panneau structurel n’est nécessaire. La dilatation latérale des bois est autorisée (jusqu’à 20 cm d’étirement longitudinal entre l’été et l’hiver) car aucun élément ne vient la contraindre: les pannes sont croisées pour permettre leur glissement et la couverture en onduline de plexiglas transparent est extensible comme un accordéon.

Le retour d’expérience est unanime: la qualité architecturale du dessin associée à une motivation collective humaine et pragmatique sont les clés de la réussite de cette démarche participative et de toutes ses précieuses conséquences. ▲

→→→ CHRISTOPHE AUBERTIN, ARCHITECTE

## PRIX SPÉCIAL DU JURY: 1 TOIT, 1 AVENIR - RECONSTRUIRE DURABLEMENT À JACMEL EN HAÏTI

**Maître d’ouvrage:** Fondation Abbé Pierre (FAP) et Secours Catholique - Caritas France (SCCF)  
**Maître d’ouvrage délégué:** Planète Urgence  
**Maître d’usage:** Les habitants de la zone rurale de Lamontagne  
**Maître d’œuvre:** Architecture & Développement



Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre majeur frappe Haïti, causant des dégâts considérables, avec plus de 200 000 morts et 1,3 million de sans-abris. Quelques mois après la phase d’urgence, A&D propose un partenariat technique avec l’ONG Planète Urgence pour un programme de reconstruction d’habitat rural, utilisant la technologie MPC dans une approche de développement local intégré. Financé par la Fondation Abbé Pierre et le Secours Catholique, le projet a permis le relogement de 100 familles, s’appuie sur une organisation paysanne haïtienne Opadel (le maître d’usage).

Inédite pour l’habitat, la technique de Murs en Pierres Confinées a été mise au point par A&D après le séisme du Pakistan en 2005. Dérivée du gabion, elle utilise la rigidité apportée par la masse des pierres et la ductilité des liaisons du grillage métallique pour assurer un bon comportement parasismique. Le MPC permet surtout l’utilisation de pierres directement collectées sur place, valorisant ainsi les matériaux locaux, et limitant l’importation de matériaux. Le chantier est sec, au-

cune fondation n’est nécessaire. Les erreurs de dosages et les malfaçons, souvent associés à l’utilisation du ciment dans ces contextes à forte précarité, sont ainsi évitées pour un résultat très performant.

L’investissement des familles bénéficiaires est un élément fondamental: chacune doit rassembler 35 m<sup>3</sup> de pierres qui seront entassées dans les paniers tressés en fils d’acier constituant le soubassement de la maison. Le montage des murs est très simple et nécessite un maçon, un manoeuvre et trois usagers. Cette facilité de montage garantit la reproductibilité de cette technique qui devient appropriable par une main d’œuvre peu qualifiée et transforme les maîtres d’usage en auto-construc-teurs. Cette contrepartie, d’abord financière, est aussi la garantie de l’investissement des habitants qui est impliqué dès le début de la construction et il est également formé à l’entretien de la future construction.

Au-delà d’une reconstruction fiable dès la post-urgence, le projet vise à développer une filière constructive locale par la formation des artisans aux techniques alternatives de construction. Le projet a été l’opportunité de monter d’un atelier de préfabrication de composants (charpente, cages de MPC, fenêtres...). Une maison prototype construite en chantier école assure la transmission des savoir-faire avec des artisans qui deviennent ensuite formateurs. Aujourd’hui, elle est devenue la Maison de l’Habitat Durable et fonctionne comme un relais d’initiatives avec des supports pédagogiques créés par A&D et l’objectif de fonder une coopérative de production. ▲

→→→ LUDOVIC JONARD,  
 DIRECTEUR DE PROJETS ARCHITECTURE ET DÉVELOPPEMENT



# RÉNOVATION DE BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL

## IDENTIFIER, SAVOIR RÉNOVER DES BÂTIMENTS DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le patrimoine visé par cette formation est en particulier celui construit jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, avec des caractéristiques constructives traditionnelles : ce que l'on peut appeler le "patrimoine ordinaire".

Ce patrimoine, ni classé ni inscrit, est parfois soumis à l'avis simple ou conforme d'un architecte des bâtiments de France. Il s'avère souvent digne d'intérêt car caractérisant une agglomération urbaine ou un paysage rural. Il peut être incarné par un immeuble collectif, un bâtiment important, privé ou public (établissement administratifs et scolaires), soit d'origine plus modeste (corps de fermes ou maisons bourgeoises).

La problématique de la rénovation concerne aussi bien l'aspect intérieur qu'extérieur des bâtiments. Tous les acteurs de la maîtrise d'œuvre, et notamment les architectes, travaillant sur des projets en centre-ville, dans un bourg ou en milieu rural, sont confrontés à cette urgence de rénovation.

L'effort de réduction des consommations énergétiques concerne essentiellement les bâtiments du parc existant, du fait de leur très faible taux de renouvellement par la construction neuve et de la durée de vie des bâtiments.

Des pratiques et des techniques sont en voie d'émergence pour exploiter le potentiel de ces bâtiments sans les dénaturer, pour aller au-delà de ce qu'on appelait "le bon sens d'autrefois" et réussir une transition énergétique.

Intervenir sur un bâtiment chargé d'histoire impose un processus particulier de réflexion qui permettra de justifier un projet et de le défendre auprès des maîtres d'ouvrages et des services instructeurs.

Les architectes, les ingénieurs, les géomètres, les économistes de la construction mais aussi les entreprises : tous doivent travailler en ce sens à des solutions techniques innovantes permettant de préserver l'essentiel des qualités de ces ouvrages traditionnels.



C'est l'objectif de cette formation qui se veut pluridisciplinaire. Elle est dirigée par un architecte du patrimoine et un ingénieur thermicien sur une durée de quatre jours (2x2 jours). Elle sera dispensée dans plusieurs villes de France. ▲

### STAGE GEPA: " RÉNOVATION DES BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL "

LIEU	DATES
LYON	5-6-23-24 mars 2015
LYON	21-22 mai et 04-05 juin 2015
MONTPELLIER	05-06-26-27 novembre 2015
PARIS	17-18 septembre et 1 <sup>er</sup> -2 octobre 2015
TOULOUSE	16-17 mars et 02-03 avril 2015
MARSEILLE	22-23 juin et 06-07 juillet 2015

Pour en savoir plus : [www.formation-architecte.com/actualites/renovation-du-patrimoine-enfin-une-formation-pour-les-architectes](http://www.formation-architecte.com/actualites/renovation-du-patrimoine-enfin-une-formation-pour-les-architectes)



→→→ **GAËL ROBIN,**  
architecte du patrimoine ARCHIPAT,  
formateur au Gega



# LES ARCHITECTES S'AD'APTENT !

Encore une fois les architectes, bravant le scepticisme ambiant, ont prouvé la capacité de la profession à répondre aux attentes des professionnels de santé, des commerçants et des professions libérales.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée, Ad'AP, est devenu obligatoire pour tout exploitant d'établissement recevant du public (ERP), qui ne s'est pas mis en conformité avec la réglementation d'accessibilité au 31 décembre 2014. Les décrets du 24 septembre 2014 ont défini les conditions permettant aux retardataires de respecter leurs obligations en présentant un calendrier précis et un engagement financier sur les travaux à réaliser. Ce dossier d'Ad'AP doit être déposé avant le 27 septembre 2015.

Les cabinets médicaux, petits commerces..., les ERP de cinquième catégorie concernés par ce sujet sont très nombreux. Les délais sont courts. Les architectes se sont rapidement mobilisés en masse, montrant une fois de plus qu'ils savent être présents au quotidien à côté des entreprises et des usagers. Le FIF-PL, en accord avec l'Unsa, avait accordé des fonds spéciaux pour financer entièrement cette formation pour les architectes libéraux à jour de cotisation. La base envisagée était de 500 architectes formés, ce chiffre est largement dépassé et l'Unsa a demandé au FIF-PL une rallonge de 200 financements. Cette opération a été une réussite dans les régions où les syndicats locaux, associés aux Conseils Régionaux de l'Ordre des Architectes (CROA), ont su mobiliser les confrères, notamment en Midi-Pyrénées, Lorraine, Picardie, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes.

Parallèlement, l'Unsa a mis en place un tableau de recensement – établi sur le principe du volontariat – des entreprises d'architecture susceptibles de répondre aux demandes en matière d'Ad'AP.

## LE GEPA VOUS PROPOSE UNE JOURNÉE DE FORMATION "A236 – ACCESSIBILITÉ : LE MODE D'EMPLOI DES AD'AP" !

Objectif : Être en capacité d'établir le dossier Ad'AP. La formation analyse la procédure mise en place pour permettre, sans pénalités, de poursuivre les mises en accessibilité des Établissements Recevant le Public (E.R.P.) après le 1<sup>er</sup> janvier 2015 en poursuivant les objectifs de la loi de 2005.

Durée : 1 jour

Cette formation est réservée exclusivement aux architectes et est susceptible d'être prise en charge par le FIF-PL (applicable aux architectes libéraux ; les architectes salariés bénéficient d'une prise en charge habituelle via leurs organismes paritaires type Actaliens).

Inscrivez-vous directement sur le site du GEPA : [www.formation-architecte.com](http://www.formation-architecte.com)

Ce fichier est mis à disposition de l'UNAPL et de l'ADIA afin que rapidement chacun puisse trouver l'entreprise d'architecture compétente pour constituer son dossier d'Ad'AP. C'est-à-dire : définir les travaux à réaliser, les chiffrer, et éventuellement, suivre leur exécution. C'est aussi une façon de rappeler que l'architecte est présent au côté de tous, au quotidien. ▲

LES ARCHITECTES SE SONT RAPIDEMENT MOBILISÉS EN MASSE, MONTRANT UNE FOIS DE PLUS QU'ILS SAVENT ÊTRE PRÉSENTS AU QUOTIDIEN À CÔTÉ DES ENTREPRISES ET DES USAGERS.

### COMPOSITION D'UN DOSSIER AD'AP

En dehors du formalisme administratif (imprimé CERFA et autres documents administratifs familiaux des architectes), le dossier Ad'Ap doit comporter

- l'état des lieux de l'E.R.P. existant par rapport au niveau d'accessibilité qu'il devrait avoir.
- la "solution travaux" proposée pour satisfaire aux obligations et aux objectifs de la loi de 2005 (plans avant et après travaux, notice accessibilité).
- éventuellement, une demande justifiée/étayée de dérogation,
- le planning de travaux avec engagement financier par année à partir de 2015.
- un document synthétisant la politique "accessibilité" mise en œuvre et les modalités retenues pour assurer la continuité de la chaîne de déplacement (pour les collectivités publiques).





# RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : CE QUI CHANGE VRAIMENT POUR LES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE !

La mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, a pour fondement l'ANI (Accord National Interprofessionnel) du 14 décembre 2013, transposé dans la Loi du 5 mars 2014.  
Voici les quatre points clés de la Loi, à compléter avec l'accord de branche du 12 décembre 2014 relative à la formation professionnelle

## I - CRÉATION DU CPF

La réforme place, à travers le Compte Personnel de Formation (CPF), le salarié au cœur de son projet professionnel :

- le CPF est attaché à la personne,
- les droits acquis sont conservés tout au long de la vie professionnelle (même en cas de changement d'entreprise ou de chômage),
- tout salarié a un droit à l'initiative de la formation.

**Une formation qualifiante avant tout :** À la différence du DIF, seules certaines formations peuvent être suivies dans le cadre du CPF. Ces formations (formations qualifiantes, accompagnement VAE, formations socle de compétences...) doivent figurer sur l'une des listes des formations éligibles, accessible sur [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr).

En ce qui concerne la liste des formations éligibles au niveau de la branche des entreprises d'architecture : elle est accessible sur l'article complet relatif à la réforme professionnelle disponible sur le site internet de l'Unsa.

## MISE EN PLACE DU CPF

Contrairement au DIF, ce n'est plus l'employeur qui comptabilise les heures de formation mais la Caisse des Dépôts et Consignations. Ainsi, **tout employeur doit arrêter définitivement le compteur DIF de ses salariés au 31 décembre 2014 et le nombre d'heures acquises et non utilisées au titre du DIF à cette date devra être porté à la connaissance des salariés, par écrit, au plus tard le 31 janvier 2015.** En pratique, cette information peut se faire par les bulletins de paie de décembre 2014 (c'est automatique sur la plupart des logiciels de paie) ou par une attestation spécifique du solde d'heures acquises au titre du DIF et non consommées au 31 décembre 2014 (modèle disponible sur le site d'Actalians (l'OPCA-PL) : [www.opcapl.com/services/documents-utiles.asp](http://www.opcapl.com/services/documents-utiles.asp)).

Muni de cette attestation, le salarié peut inscrire en ligne ce solde DIF sur la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr), le site internet dédié au CPF.

## ACTIVATION DU CPF

Depuis le 5 janvier 2015, tout salarié peut activer son compte personnel de formation sur le site [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

et peut également y consulter le nombre d'heures acquises ou encore les listes de formations éligibles.

## 24 HEURES DE FORMATION PAR AN ET PLAFOND REVU À LA HAUSSE

Le CPF permet de capitaliser des heures de formation à raison de 24 heures par an (au lieu des 20 heures dans le cadre du DIF) jusqu'à 120 heures. Ensuite, à raison de 12 heures jusqu'à la limite de 150 heures au total (au lieu des 120 heures dans le cadre du DIF). Pour les salariés à temps partiel, les heures sont calculées au prorata du temps de travail effectué.

## L'UTILISATION DU CPF

→ **si la formation se déroule pendant le temps de travail :** Le salarié doit formuler sa demande auprès de son employeur au minimum 60 jours avant le début de la formation si celle-ci dure moins de 6 mois et au minimum 120 jours si celle-ci dure 6 mois ou plus. **L'absence de réponse de l'employeur dans un délai d'un mois à compter de la demande vaut acceptation.**

L'utilisation du CPF est de droit pour une action de formation engagée par le salarié :

- dans le cadre d'une formation éligible au niveau de la branche ;
- pour acquérir les socles de connaissance et de compétences de base ;
- dans le cadre d'une formation suite à un abondement correctif ;
- dans le cadre d'une formation figurant dans un accord d'entreprise ;
- dans le cadre d'un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- si la formation se déroule hors temps de travail : le salarié peut mobiliser son CPF sans avoir à le demander à son employeur, sauf si l'entreprise a négocié un accord collectif permettant de gérer en interne le dispositif.

## II - MISE EN PLACE D'UN NOUVEL ENTRETIEN PROFESSIONNEL BIENNAL

Afin d'étudier les perspectives d'évolution de chaque employé et de faire le bilan des formations suivies, un nouvel entretien professionnel aura lieu tous les 2 ans.

De plus, tous les 6 ans, l'entretien professionnel prendra la forme d'un état des lieux approfondi du parcours professionnel du salarié et toute entreprise devra être en mesure de justifier que chaque salarié a bénéficié des entretiens professionnels ainsi que, tous les 6 ans, de 2 au moins des 3 actions suivantes :

- avoir suivi au moins une action de formation ;
- avoir bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle ;
- avoir acquis des éléments de certifications, par la formation ou par une validation des acquis de son expérience (VAE).

Si tel n'est pas le cas, dans les entreprises de plus de 50 salariés, l'employeur a une obligation d'abonder le CPF du salarié de 100 heures (130 heures pour un salarié à temps partiel).

### III – MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE D'INFORMATION PROFESSIONNELLE : LE CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNEL (CEP)

Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) permet à tout salarié de bénéficier d'un entretien d'une heure, ou plusieurs si nécessaire, gratuit et confidentiel avec des spécialistes de l'évaluation des compétences, de l'emploi et de la formation afin de faire ses choix d'évolution professionnelle en connaissance de cause (formation, validation des acquis de l'expérience (VAE), CIF...).

### IV – SIGNATURE DE L'ACCORD DE BRANCHE DU 12 DÉCEMBRE 2014 RELATIVE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE<sup>2</sup> : LA CFE-CGC, LA CFTC, FO, L'UNSA ET L'UNSA, SIGNATAIRES DE L'ACCORD, MISENT SUR LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION PRIORITAIRES !

Le constat des contrats de professionnalisation prioritaires est sévère : une trentaine d'embauches en 2013. Les signataires de l'accord ont ainsi décidé d'adapter les dispositions relatives aux contrats de professionnalisation prioritaires, datant de 2005, afin de favoriser ces contrats, qui constitueront une partie des embauches de demain.

Les partenaires sociaux ont ainsi œuvré sur deux axes :

- 1 – L'élargissement de la liste des formations admissibles disponible sur notre site internet, qui passe de 7 à 47 ;
- 2 – L'adaptation du salaire minimum conventionnel et des modalités de prise en charge des titulaires d'un contrat de professionnalisation :

→ Pour le titulaire d'un contrat de professionnalisation prioritaire de moins de 26 ans, la rémunération ne peut être inférieure à :

- 90 % du SMIC pour un diplôme préparé de niveau Bac, soit 8,65 euros / heure
- 100 % du SMIC pour un diplôme préparé de niveau Bac+2, soit 9,61 euros / heure
- 110 % du SMIC pour un diplôme préparé de niveau Licence, soit 10,57 euros / heure
- 120 % du SMIC pour un diplôme préparé de niveau Master 1, soit 11,53 euros / heure
- m 130 % du SMIC pour un diplôme préparé de niveau Master 2 et plus, soit 12,49 euros / heure

En contrepartie de cette adaptation, la prise en charge par l'OPCA-PL (Actalians) des frais de formation et des remboursements de salaires pendant les heures de formation a ainsi également été revue :

- m la prise en charge des frais pédagogiques passe à 10 euros de l'heure,
- la prise en charge forfaitaire des salaires passe à 9 euros de l'heure.

→ Pour le titulaire d'un contrat de professionnalisation prioritaire de 26 ans et plus, c'est la Loi qui s'applique, à savoir : la rémunération ne peut être inférieure à 85 % du salaire minimum conventionnel correspondant au niveau de qualification visé par le titre, diplôme, certificat de qualification professionnelle préparé, ni inférieure au SMIC.

### FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les entreprises relevant du champ d'application de la Convention Collective Nationale des Entreprises d'Architecture versent leurs contributions au titre de la formation professionnelle continue, à l'OPCA-PL (Actalians). Ces nouveaux taux de contributions sont appliqués sur la masse salariale brute de l'entreprise, selon les conditions suivantes :

	Contribution unique (dispositions légales)	Versement conventionnel	TOTAL
Entreprises de moins de 10 salariés	0,55 %	0,05 %	0,60 %
Entreprises de 10 à 49 salariés	1 %	0,55 %	1,55 %
Entreprises de 50 à 299 salariés	1 %	0,55 %	1,55 %
Entreprises de 300 salariés et plus	1 %	0,55 %	1,55 %

### ENTRETIEN PROFESSIONNEL BIENNAL

Tout salarié qui n'aura pas bénéficié des entretiens individuels et d'au moins deux des trois mesures citées ci-dessus verra son coefficient de classification professionnelle majoré de 20 points

### CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Sous réserve d'un délai de prévenance de huit jours calendaires, tout salarié est autorisé à s'absenter pour bénéficier du CEP, tous les deux ans, à la suite de l'entretien professionnel. Dans ce cas, la durée de son absence est considérée comme du temps de travail. ▲

Une version plus complète de cet article est disponible sur le site internet de l'Unsa : [www.syndicat-architectes.fr](http://www.syndicat-architectes.fr).

### QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

(issues de [www.moncompteformation.gouv.fr/faq](http://www.moncompteformation.gouv.fr/faq))

#### 1 – Comment le CPF est-il alimenté pour les salariés ?

L'alimentation du CPF est annuelle (année civile). Le nombre d'heures de formation de vos salariés est calculé à partir des données indiquées dans la déclaration annuelle des données sociales DADS.

#### 2 – Toutes les personnes salariées de mon entreprise bénéficient-elles d'un CPF ?

Dès lors que leur contrat est soumis au droit privé, tous les salariés sont titulaires d'un CPF quels que soient :

- la nature de leur contrat de travail (CDD, CDI, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage)
- et la durée de leur temps de travail (temps plein ou temps partiel).

#### 3 – Un bilan de compétences peut-il être réalisé en utilisant les heures de CPF ?

Non

#### 4 – Comment calculer le solde DIF pour mes salariés lorsqu'une formation DIF a été accordée en 2014 et que la formation se déroule en tout ou partie sur 2015 ?

Dans le cas où un accord de financement des heures DIF a été obtenu de l'Opca-pl en 2014 pour une formation au titre du DIF se déroulant en tout ou partie en 2015 :

- le nombre d'heures financées à ce titre doit être déduit par anticipation du solde d'heures DIF arrêté au 31 décembre 2014 ;
- l'attestation des droits acquis au titre du DIF doit indiquer les heures de formation déduites par anticipation au titre de leur réalisation en 2015.





# L'ÉNERGIE : NOUVELLE PRIORITÉ POUR LES ARCHITECTES

Les collectivités locales assurent 75 % des investissements civils dans notre pays. La Région en prend sa part. Le secteur du BTP est en difficulté. Notre soutien à la construction est plus que jamais indispensable. C'est la raison pour laquelle nous maintiendrons cette année le montant de notre budget d'investissement à hauteur de 400 millions. Il en induit de l'ordre de 1 milliard, intégralement ou presque sur le territoire régional.



**MARTIN MALVY,**  
ANCIEN MINISTRE  
PRÉSIDENT DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Par souci de cohérence, nous faisons en sorte que ces constructions s'inscrivent dans le cadre de notre politique de développement durable. C'est le sens du plan Midi-Pyrénées Energie 2011-2020 : 300 millions sur 10 ans, auxquels il faut ajouter l'ouverture de 700 millions d'emprunts possibles, dont 350 en provenance de la Banque Européenne d'Investissement.

Ces politiques portées par la Région intègrent les préoccupations énergétiques. Notre action spécifique sur la rénovation de l'habitat nous a conduits à copiloter avec l'État la mise en œuvre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat en Midi-Pyrénées. Ce dernier vise la rénovation complète de 23 000 logements chaque année à l'horizon 2017, rénovations qui devront "embarquer" la performance énergétique.

La Région, dans ce cadre, agit sur la demande en incitant les bailleurs sociaux par des aides de l'ordre de 2 000 euros par logement. Plus de 4 700 logements ont été rénovés depuis 2011 sur cette base pour une aide de la Région de 12 M€ et un chiffre d'affaires de 106 M€. Par ailleurs, plus de 9 500 ménages ont déjà bénéficié en Midi-Pyrénées de l'éco-chèque pour une participation de la Région de 16 M€, générant un chiffre d'affaires de près de 160 M€. 2 800 artisans sont directement les porteurs de ce projet.

L'action de la Région porte également sur la formation et les métiers en lien avec les besoins émergents d'emplois qualifiés. Elle se renforcera en 2015 avec une démarche initiée autour d'un nouveau contrat d'objectifs. La Région, l'État et les branches professionnelles sont appelées à coopérer sur les enjeux emploi/formation. Il est nécessaire dans le cadre de la rénovation énergétique de mieux articuler l'action des professionnels du bâtiment dans leur champ spécifique d'intervention. Les architectes, eux aussi, ont un rôle à jouer. Au sein du Contrat d'Objectif "Rénovation de l'habitat et performance énergétique", ils seront associés aux réflexions menées sur cette thématique.

Plus généralement, le marché du secteur de la construction s'est clairement déplacé vers la rénovation en général, et plus particulièrement vers la rénovation de l'habitat privé. La rénovation "embarquant" l'énergie, ce n'était pas le terrain historiquement privilégié par les architectes et la maîtrise d'œuvre. C'est pour tous un défi à relever qui constitue une véritable opportunité, à la condition que la profession évolue, tout comme les artisans du bâtiment que je viens d'évoquer, et l'opinion d'une manière générale.

La formation initiale proposée par les écoles d'architecture devra rapidement et plus largement intégrer ces nouveaux besoins pour que chaque architecte entrant sur le marché ait les compétences et les savoirs qui doivent transformer en réflexes des démarches adaptées à la nouvelle exigence environnementale. La réglementation évolue. Cela demande une mise à jour régulière des connaissances. Là encore, les écoles d'architectures sont au cœur de la transition énergétique. Le Centre de Ressources pour la Construction et l'Aménagement Durable, créé en 2010 sous l'impulsion de l'État, l'Ademe et la Région, conseille les architectes sur le meilleur parcours possible.

Nos nouveaux lycées seront désormais à énergie positive. La Région Midi-Pyrénées organise chaque année en partenariat avec l'Ademe et l'Europe, un appel à projets destiné aux collectivités, TPE-PM et organismes du logement social intitulé "bâtiment économe de qualité environnementale". C'est l'occasion pour les architectes de faire preuve d'innovation. Depuis 2007, 49 projets ont été désignés lauréats, dont 21 programmes pour 472 logements, 2 opérations d'habitat groupé pour 25 logements et 26 bâtiments tertiaires. Ce dispositif a mobilisé 8,7 M€ de financements publics, dont 4,5 M€ de la Région. L'utilisation du bois est l'une des possibilités de cette éco-construction qui se trouve aujourd'hui en pleine expansion. Midi-Pyrénées, troisième région forestière de France et adepte du développement durable, l'encourage. ▲

## L'UNSA MIDI-PYRÉNÉES

Le Syndicat des architectes de Haute-Garonne est plutôt un petit syndicat un peu étouffé par les multiples sollicitations de la métropole toulousaine et la méconnaissance de confrères qui souvent le sollicitent comme un prestataire en matière de conseil social mais oublie ensuite d'y adhérer. J'énonce là un sophisme au regard de la très faible syndicalisation de notre métier qui en fait une proie facile pour des maîtres d'ouvrages de plus en plus friands de confrères aux abois et prêts à se brader... Hélas avec raison !

### LE SYNDICAT, UN OUTIL DE SOUTIEN ET DE LUTTE

Néanmoins nous essayons d'intervenir aussi souvent que possible dans les démarches auprès de confrères, que ce soit dans la lutte contre les pratiques abusives ou contre les offres anormalement basses. Nous avons obtenu une importante victoire lorsque le Tribunal Administratif de Toulouse a affirmé qu'une offre anormalement basse n'était pas seulement immorale, nous le savions, mais également contraire à l'intérêt public.

Suite aux courriers envoyés aux préfets et associations de maire, notre consœur et adhérente du Gers a, la première, obtenu une réunion en préfecture avec les élus et l'État pour travailler sur la question des désignations des maîtres d'œuvre. Il en restera toujours quelque chose...

Nous sommes également présents dans les structures paritaires, mais aussi au sein des services de la chambre consulaire ou dans le suivi des structures de formation. Sur ce dernier point nous nous félicitons du grand succès de la formation que nous venons de porter avec le GEPA sur les Agendas d'Accessibilité Programmés qui a entraîné l'organisation de cinq sessions en deux mois pour répondre à la demande.

### NOS ACTIONS

C'est aussi au travers de travaux communs avec le CINOV et les autres partenaires de la maîtrise d'œuvre que nous

co-animons des K'fé Rézo qui sont des petits déjeuners bi-hebdomadaires d'information autour des actualités réglementaires et des évolutions qui impactent nos métiers.

L'observatoire de la commande publique a mis en évidence que, malgré leurs dénégations répétées, les plus gros donneurs d'ordre de la région, du département, ainsi que les communes de l'agglomération toulousaine sont en réalité les acteurs majeurs de la dévalorisation professionnelle de l'ingénierie privée.

Présents aussi au sein de l'UNAPL, nous avons été en pointe lors des dernières manifestations pour défendre le statut des professions réglementées. Si la presse s'est fait l'écho des professions de santé, bien mieux organisées que nous sur ce point, nous avons fourni, avec le soutien massif des étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, le plus gros et le plus bruyant contingent de cette contestation de rue.

Nous serons bien entendu présents le 22 janvier prochain à Paris ! ▲



→→→ Luc Monnin, président de l'Unsfa Midi-Pyrénées



Manifestation à Toulouse pour la défense du statut des professions réglementées (30 septembre 2014)



MIDI-PYRÉNÉES

POUR PLUS D'INFORMATIONS { [WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR](http://WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR)

# “L'ARCHITECTURE NOUS FAIT LA VI(LL)E MEILLEURE”



L'UNSA  
ET L'ÉQUIPE  
DE PASSION  
ARCHITECTURE  
RÉMERCIENT TOUS  
LES ARCHITECTES  
AYANT CONTRIBUÉ  
À LA RÉALISATION  
DE CE CAHIER  
DÉDIÉ À LA RÉGION  
MIDI-PYRÉNÉES  
PAR L'ENVOI DE  
LEURS DOSSIERS :

ATELIER LUIS GONZALEZ ARCHITECTE (1) ; AR-QUO ARCHITECTES AU QUOTIDIEN ;  
BARDIN ET JULLA ARCHITECTES ; ATELIER D'ARCHITECTURE BERNARD MALÉ ; BORIS  
BURZIO ; CÉCILE CORMARY ; MACADDAM ; BERNARD BOURDONCLE (2) ; SCPA  
GIVARINI.VILLENEUVE (3) (MARCIAC), ARCHITECTES ASSOCIÉS ; GILLES FALTREPT ;  
HENRI ANEL (4) ; JACQUES CHIRON ; JEAN-FRANÇOIS ESPAGNO ; JEAN-LUC ALBAREDE ;  
STUDIO K ARCHITECTURE ; MARC AMARÉ (5) ; ATELIER D'ARCHITECTURE GIRON ; PHBA ;  
ATELIER D'ARCHITECTURE PHILIPPE GUILBERT ; ATELIER ARCHITECTURE ROSELYNE  
SUDRE ; SERGE CROS ; V2S ARCHITECTES

► “L'ARCHITECTURE NOUS FAIT LA VI(LL)E MEILLEURE”



© LUCILLE LOUSSY ET JOHANN GOZART

1



© LUCILLE LOUSSY ET JOHANN GOZART

2



© LUCILLE LOUSSY ET JOHANN GOZART

3

## AR-QUO ARCHITECTES AU QUOTIDIEN TOULOUSE (31) PATRICE CAGNASSO ET JEAN-LOUIS JÉRÉMIE

**1 MÉDIATHÈQUE DE COLOMIERS (31) – LE PAVILLON BLANC**  
Construction d'une médiathèque et centre d'art contemporain comprenant un auditorium et une salle de spectacle  
Maître d'ouvrage : Ville de Colomiers  
Architecte mandataire : Rudy RICCIOTTI – Architecte associé : AR-QUO  
Livraison : mars 2011

**2 MAISON NOIRE : MAISON INDIVIDUELLE À LAUZERVILLE (31)**  
Maître d'ouvrage : privé  
Livraison : novembre 2011

**3 MAISON B2 : MAISON INDIVIDUELLE À LAUZERVILLE (31)**  
Maître d'ouvrage : privé  
Livraison : 2013

**4 OPTIQUE DE LA PLACE : AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR D'UNE BOUTIQUE, QUINT-FONSEGRIVES (31)**  
Maître d'ouvrage : privé  
Livraison : février 2013



© LUCILLE LOUSSY ET JOHANN GOZART

4



© JEAN-BAPTISTE ACCARIEZ

## BARDIN ET JULLA ARCHITECTES BLAGNAC (31)

JEAN-MARIE BARDIN ET MARC JULLA

**1 CHÂTEAU D'EAU À SAINT-LYS (31)**

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch  
Maîtrise d'œuvre : BDEE bureau d'études hydrauliques ;  
Nicole Boubée Dupont Ingénieur mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;  
SETI BET gros œuvre  
Livraison : printemps 2014

**2 ET 3 CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN À BLAGNAC (31)**

Maître d'ouvrage : Ville de Blagnac  
Maîtrise d'œuvre : Jean-Marie Bardin architecte mandataire, Marc Julla et TLR architectes ; Bétom BET, Technisphère BET, Cap terre HQE, Gamba acoustique, Polygonum paysages, AEC économie  
Livraison : 2013



© JM BARDIN

2



© BOMA

3





1



2

## ATELIER D'ARCHITECTURE BERNARD MALÉ VIC-EN-BIGORRE (65)

**1** CENTRE D'INTERPRÉTATION NUMÉRIQUE POUR LES GROTTES DE GARGAS, AVENTIGNAN (65)  
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes  
du Canton de Saint-Laurent de Neste.  
Livraison : 2010

**2** MAISON DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"BASTIDES & VALLONS DU GERS" À MARCIAC (32)  
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes  
"Bastides & Vallons du Gers"  
Livraison : 2012

**3 ET 4** OFFICE DE TOURISME ET ESPACE MUSÉOGRAPHIQUE À MAUBOURGUET (65)  
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Val d'Adour  
Livraison : 2011



3



4



1



2

## CÉCILE CORMARY ARCHITECTE DPLG TOULOUSE (31)

**1 ET 2** RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE DE GIMAT (82)  
Maîtrise d'œuvre : Cécile Cormary et Patrice Benguigui architectes  
Maître d'ouvrage : Commune de Gimat  
Livraison : 2011

(1) Entrée de la mairie depuis le parvis  
(2) Façade principale et parvis éclairés



3



4

**3 ET 4** CONSTRUCTION D'UNE MÉDIATHÈQUE-RELAIS À SAINT-ÉTIENNE DE TULMONT (82)  
Maîtrise d'œuvre : Cécile Cormary et Patrice Benguigui architectes + EMO BET  
structure + BECICE BET Fluides + SETE BET électricité  
Maître d'ouvrage : Communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron  
Livraison 2013



## PHBA FIGEAC (46)

PHILIPPE BERGÈS – CAROLINE LAFON

- 1) CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIÈGE D'UNE COOPÉRATIVE AVEC TRANSFERT DE BASE LOGISTIQUE – FERMES DE FIGEAC, LACAPELLE-MARIVAL (46)  
Maître d'ouvrage : Sicaseli Fermes de Figeac– M Dominique Olivier Directeur  
Livraison : 2013

© PHBA - PHILIPPE BERGÈS - CAROLINE LAFON

2



© PHBA - PHILIPPE BERGÈS - CAROLINE LAFON

1



- 2) CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE RETRAITE EHPAD (50 CHAMBRES) ET EHPADD (15 CHAMBRES) ET DE SES DÉPENDANCES, MONTFAUCON (46)  
Maître d'ouvrage : Centre Médical La Rosaie, Montfaucon  
Livraison : 2013

## ATELIER D'ARCHITECTURE PHILIPPE GUILBERT

TOULOUSE (31)

- 1) RECONSTRUCTION DU COLLÈGE TOULOUSE LAUTREC, TOULOUSE (31)  
Maîtrise d'œuvre : Philippe Guilbert (architecte mandataire),  
Véronique Joffre (architecte associée)  
Maître d'ouvrage : Conseil Général de la Haute-Garonne  
Livraison : 2010

© ADELINE LAUER

2



© JEAN DOMINIQUE BLANCHOT

1

- 2) SALLE SOCIO-CULTURELLE DE LA FONTAINE, PRÉSERVILLE (31) :  
CONSTRUCTION NEUVE (THPE)  
Maîtrise d'œuvre : Philippe Guilbert (architecte mandataire),  
Olivier Gorget (architecte associé)  
Maître d'ouvrage : Mairie de Préserville  
Livraison : 2013

Vue de la façade Sud, mur avec vêtue en gabions

## STUDIO K ARCHITECTURE (LUC MONNIN, ANNE-MARIE ANTONIOLLI, JEAN-LOUIS LLOP) ET ROSELYNE SUDRE

RÉNOVATION ET EXTENSION D'UN ÎLOT POUR CONSTRUIRE LE CENTRE DE RESSOURCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RÉALMONTAIS (+ MÉDIATHÈQUE MITOYENNE, CHANTIER COMMUN, ROSELYNE SUDRE ARCHITECTE), RÉALMONT (81)

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Réalmontais  
Livraison : octobre 2014

- (1) Vue générale + médiathèque  
(2) Vue de la Cour de la médiathèque



1



© ATELIER R. SUDRE

2

# ARCHITECTURE ET BIM EXPERTISE

Née en 2009, l'Atelier Juno est une structure unique en son genre qui s'articule autour de deux activités : l'architecture et le consulting BIM. Depuis 2009, son essor est continu malgré les complexités économiques et professionnelles inhérentes à notre métier, et au marché très sclérosé de l'architecture.

## NAISSANCE DE L'ATELIER JUNO

Tout a réellement commencé en 2004 au sein de l'agence d'architecture Bellecour & Barberot où j'ai eu la chance d'être à l'initiative de l'implémentation de Revit. À cette époque, le développement de Revit en était encore à ses débuts, on ne parlait pas de BIM ni de maquette numérique ou alors très peu. Entre 2008 et 2009, au cours d'une période transitoire au sein de Cad.Uc, revendeur agréé Autodesk et organisme de formation, j'ai fait mes premiers pas dans le consulting et le management de projets BIM au sein d'agences d'architecture. L'aventure autour de Revit ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Comprenant que ce **savoir-faire est précieux** et qu'il peut être un tremplin au développement d'une activité, la décision de créer en 2009 ma propre agence et de me lancer dans cette nouvelle aventure m'est apparue évidente.

## JUNO CONSULTING : L'AGENCE BIM EXPERT ET CONSULTANT

Notre expertise, fondée sur 10 ans de gestion de projets autour des technologies BIM, nous confère aujourd'hui une assise certaine. Nous accompagnons les agences d'architecture quelque soit leur taille ou leur projet. Méthodologie, développement, implémentation de Revit & co. Notre avantage est certainement d'être architectes "pratiquants". Le BIM est bien plus qu'une technologie, il s'agit de concevoir des projets architecturaux à travers une maquette numérique. Cette technologie permet un processus de gestion et de production des données du projet.



Projet 47 logements à Rueil-Malmaison (92)  
Cotraitance Architecture & Environnement

Le choix d'un outil BIM est avant tout une question de méthodologie. Concevoir et construire un projet nécessite de nombreuses connaissances et compétences et nous sommes continuellement à la recherche d'outils de travail intelligents et efficaces. Revit Architecture se trouve être depuis quelques années un magnifique outil-métier au service de l'architecte et des ingénieurs du bâtiment. Notre **savoir-faire sur ce logiciel** nous permet aujourd'hui d'exploiter ses possibilités au maximum.

Cependant nous ne sommes pas partisans du logiciel unique. Revit Architecture est certes notre outil de travail principal mais il fait partie de notre workflow intégrant plusieurs logiciels de gestion de données, rendu d'images, graphisme et édition.

Forts de notre expérience dans la gestion des projets au travers de solution "BIM", nous attachons une importance toute particulière à la cohérence des projets dès leur phase de conception, et ce durant toutes les phases de développement. Cette cohérence passe par une collaboration des différents acteurs de la maîtrise d'œuvre. Convaincus de notre méthodologie, nous mettons notre **savoir-faire au service d'autres agences**.

## JUNO ARCHITECTURE : L'AGENCE D'ARCHITECTURE

Notre conception est avant tout axée sur l'innovation et la recherche. En effet, chaque projet est un nouveau défi : le programme, le site et le client forment une problématique unique à laquelle il s'agit donc d'apporter une réponse globale. Chaque expérience est nourrie de son lot de réflexions et de nouvelles propositions architecturales.

Chaque projet, lié à son contexte, doit être respectueux de son environnement. Le savoir-faire de l'agence s'appuie sur des compétences pluridisciplinaires acquises depuis plusieurs années et permet aujourd'hui à Juno de répondre à une grande diversité de programmes : logements, bureaux, activité tertiaire, architecture d'intérieure. L'adaptabilité, la disponibilité, l'engagement et le partage font partie de nos atouts essentiels. Notre souhait étant de ne pas nous enfermer dans des dogmes.

Convaincu que le partage et la collaboration sont des moteurs de développement, le Studio 105 est né : groupement de plusieurs agences d'architectes liées par l'envie d'être **acteur du développement architectural dans le paysage français et international**. Cette structure parallèle mutualise un ensemble de ressources (humaines, informatiques, matérielles) et d'expériences complémentaires. Architectes et designers partagent ainsi leurs connaissances pour une approche globale des projets. ▲

→→→ **BRUNO CODRON**  
architecte et BIM Expert,  
Gérant Atelier Juno



# STUDIOLADA L'UNION FAIT LA FORCE

Studiolada est un groupement de cinq architectes indépendants, tous issus de la même promotion et diplômés de l'École d'Architecture de Nancy en 2005, alliant de multiples compétences. Nous sommes allés à la rencontre de Christophe Aubertin, pour qui le collectif est un atout majeur.



Studiolada est composée de Agnès Hausermann, Christophe Aubertin, Éléonore Nicolas, Xavier Géant et Benoît Sindt

## Comment fonctionne votre agence et sur quels types de projets travaillez-vous ?

Nous fonctionnons de manière souple et adoptons des géométries variables en fonction des situations auxquelles nous avons à faire face. Chacun travaille en son nom propre et nous créons des combinaisons différentes pour chaque projet.

Notre activité est très diversifiée : projets d'échelle urbaine réglementaire (PLU) ou opérationnel divers ; projets publics de type petits équipements, souvent en zone rurale : école maternelle, maison de retraite, vestiaire sportif, camping, maison médicale, etc. ; projets privés d'habitation : rénovation de logement ou construction de maison individuelle ; scénographies d'exposition ; micro-architecture dans différents cadres : personnel, associatif ou enseignement ; enseignants vacataires à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy.

## Quelle est votre vision de la profession ? Comment définiriez-vous la fonction de l'architecte ?

Nous avons une vision globalement positive et engagée. Conscients des difficultés d'exercice et de la pauvreté architecturale qui s'installent sur le territoire français, nous ne sommes pas pour autant atteints de morosité. Le meilleur combat pour l'architecture passe par la démonstration, par une méthodologie et une production de qualité. Nous pensons que l'architecte appartient davantage au domaine de l'entreprise, de l'artisanat qu'à celui des professions libérales. Nous voulons être considérés d'utilité publique et surtout ne pas être réduits à une signature obligatoire.

## La crise met à mal de nombreuses agences depuis quelques années, comment fait-on pour s'en sortir lorsqu'on est une jeune agence ?

Nous avons créé notre agence en 2008, nous ne connaissons donc que cet état de crise. Nous avons toujours ressenti la grande fragilité de notre activité indépendante. Depuis 6 ans, nous avançons donc avec beaucoup de précautions, sans griller les étapes

pour éviter les risques de chute. Notre premier atout réside dans le collectif, notre union fait notre force. Notre groupe permet de bien réfléchir et porter à maturité les questions importantes de notre quotidien. À nous 5, on a déjà 175 ans !

*Les nouvelles technologies et les nouveaux outils, comme le BIM, constituent-ils d'après vous une révolution pour la profession ?* Non, pas vraiment, nous ne cherchons pas à "automatiser" notre travail. Nous n'y sommes pas a priori réticents mais nous n'y avons jamais vu d'utilité concrète. Nous pensons même que ce type d'outils peut contraindre la créativité et l'apport de solutions originales. Nous traçons des traits sur autocad 2D et réalisons de nombreuses maquettes pour chacun de nos projets. Et tout se passe bien de cette manière. En complément, le langage, au travers de débats et discussions avec les acteurs du projet, tient une place prépondérante dans notre travail quotidien.

## Vous avez récemment été récompensés par les Album des Jeunes Architectes et Paysagistes et le Prix du projet citoyen décerné par l'Unsa. Que représentent pour vous ces distinctions ?

Elles nous mettent du baume au cœur ! Il y a de nombreuses manières d'exercer. Depuis le début de notre activité, nous passons du temps à faire des choses "inutiles" et chronophages : des maquettes, des rencontres, des cabanes, des expérimentations, des débats, des candidatures, de la pédagogie, des voyages, etc... Nous tenons fortement à cette pratique car elle enrichit notre quotidien mais elle est aussi, pour nous, la seule bonne manière de concevoir l'architecture. Nous sommes donc très heureux d'être encouragés dans cette démarche par ces récentes distinctions. Être AJAP 2014, c'est aussi participer à une aventure collective qui réunit les 18 agences primées. À l'échelle nationale, cette distinction est pour nous l'opportunité de formuler une réponse collective à des projets d'envergure en opposition au star système actuel et ainsi de permettre à de plus petites structures d'exister. ▲



Restructuration de l'école maternelle de Sanchey (88)





## POUR UNE QUALITÉ ARCHITECTURALE : FONDEMENTS ET DÉMARCHE

Ministère de la culture et de la communication (MCC), Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) – les cahiers experts – édition Le Moniteur – 34 pages

Un guide pratique à l'usage des maîtres d'ouvrage publics et privés, candidats à la construction ou la rénovation qui comprend un point sur les notions de base qui fondent la qualité architecturale ; des informations sur le recours au conseil architectural, pour accompagner les projets ; des éléments de méthode pour conduire le projet de conception et de construction d'un édifice ; des exemples de réalisations concrètes avec la présentation d'une dizaine de projets et la mise en évidence de ce qui constitue leur qualité.

## QUALITÉ URBAINE, JUSTICE SPATIALE ET PROJET

Publié sous la direction de Antonio Da Cunha et Sandra Guinand – collection espace en société logique territoriale – presses polytechniques et universitaires romandes – 355 pages



Depuis les années 1980, la question de la qualité des espaces publics est devenue un objet significatif des débats et des pratiques d'aménagement. Mais comment les usages et les représentations des habitants sont-ils pris en compte par les maîtres d'ouvrage et les concepteurs ? La ville "juste", dont les qualités seraient équitablement partagées par tous, est-elle une utopie ? Comment faire en sorte que les projets urbains reflètent les aspirations de l'ensemble des groupes sociaux ?



## EXTENSION DU DOMAINE DE L'URBANISME

Frédéric Bonnet Grand Prix de l'urbanisme – sous la direction d'Ariella Masboungi – collection Grand Prix de l'urbanisme – édition Parenthèses – 143 pages – 14 €

Penser le rural comme l'urbain, les lisières de ville, la nature comme structure de l'urbanité et comme support des déplacements doux, la contrainte des risques comme moteur d'une amélioration incrémentale du territoire. Faire en sorte que toute action architecturale serve l'urbain, que la difficulté soit le prétexte à inventer d'autres manières de penser le projet, économe, frugal parfois, mais toujours efficace pour que la durabilité devienne source d'inventivité et de plaisir.

## PALMARÈS DES JEUNES URBANISTES 5<sup>E</sup> SESSION LAURÉATS 2014

Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité

Pour en savoir plus : [www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)



## LE CORBUSIER À FIRMINY-VERT – MANIFESTE POUR UN URBANISME MODERNE

Gilles Ragot – éditions du patrimoine, centre des monuments nationaux – 350 pages – 50 €

Ouvrage réalisé avec le concours de la ville de Firminy, de la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole, de la région Rhône-Alpes et de la fondation Le Corbusier qui rassemble

une base documentaire et critique unique, riche en dessins inédits sur le quartier de Firminy vert. Véritable manifeste des conceptions architecturales et urbaines selon les principes de la Charte d'Athènes, ce site exceptionnel est emblématique de la France industrielle des trente glorieuses.



## PIER LUIGI NERVI OU L'ART DE LA STRUCTURE

Photographies de la collection Alberto Sartoris

Publication réalisée à l'occasion de l'exposition "Pier Luigi Nervi, ingénieur, architecte, inventeur, à travers les photographies de la collection Sartoris" – Alberto Bologna – collection archimages – presses polytechniques et universitaires romandes.

Ce livre présente un choix d'images qui magnifie les structures les plus représentatives et les plus spectaculaires qui ont marqué l'Italie de l'après-guerre.



## LE BIM ET LA MAQUETTE NUMÉRIQUE

Dans la maison individuelle et le logement collectif en zone urbaine et périurbaine UCI FFB – Editions PC, 96 pages – 35 €

Ce livre est le cinquième volume de la collection consacrée à la mise en avant de l'expérience des acteurs du cadre de vie. Le BIM (Building Information Modeling) nous aidera-t-il à construire plus, plus vite, moins cher et plus vert ? En s'appuyant sur le témoignage de ses adhérents, l'UCI-FFB a publié cet ouvrage dédié à cette évolution majeure appliquée au secteur de la maison individuelle et à l'habitat en secteur urbain et périurbain.



# Avec son DOMOLAB, premier centre d'innovation pour l'habitat, SAINT-GOBAIN (ré)invente l'habitat de demain



L'innovation est un enjeu central pour Saint-Gobain. Avec l'élaboration du DomoLab, tout premier centre d'innovation pour l'habitat, Saint-Gobain s'engage sur le long terme à provoquer l'échange et le dialogue avec les acteurs clés de la construction.

## DOMOLAB, CENTRE D'INNOVATION DÉDIÉ AUX GRANDS ACTEURS DE L'HABITAT

DomoLab s'adresse aux grands acteurs de l'habitat disposant d'une vision globale du marché et une capacité à réfléchir de façon prospective sur ses évolutions : cabinets d'architectes, bureaux d'études, constructeurs, promoteurs, industriels, clients ou non de Saint-Gobain.

## DOMOLAB, UN LIEU UNIQUE POUR INVENTER L'HABITAT DE DEMAIN

DomoLab est un lieu unique d'écoute et d'échange sur les besoins du marché de l'habitat. Il n'est ni un showroom, ni un centre de recherche. Il est un espace de travail collaboratif et de prospective. Une passerelle entre le marketing et la recherche.

## DOMOLAB VISE TROIS OBJECTIFS MAJEURS

- Dialoguer et comprendre l'évolution des marchés de l'habitat
- Co-développer des solutions innovantes
- Anticiper les évolutions du marché



© Saint-Gobain / Arch. Encore Heureux / Ph. Thierry Mercier

### À PROPOS DE SAINT-GOBAIN

Présent dans 64 pays avec près de 190 000 salariés, Saint-Gobain, leader mondial de l'habitat, conçoit, produit et distribue des matériaux de construction en apportant des solutions innovantes aux défis de la croissance, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement.



39 quai Lucien-Lefranc  
93303 Aubervilliers Cedex  
Tel. : +33 (0)1 48 39 82 81  
E-mail : domolab@saint-gobain.com